



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R32-2020-332

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-09-07-003 - arrêté portant approbation de l'avenant numéro 7 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire "Recherche et Formation en Santé Mentale" (RFSM) (28 pages)	Page 3
R32-2020-09-07-002 - Décision portant approbation de l'avenant numéro 2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire "Groupement Régional d'Achats Multi-segments" (GRAM) (116 pages)	Page 32
R32-2020-08-19-022 - Décision tarifaire modificative portant fixation de la dotation globale de soins pour 2020 du SSIAD de LE CATEAU EN CAMBRESIS (4 pages)	Page 149
R32-2020-08-19-021 - Décision tarifaire modificative portant fixation de la dotation globale de soins pour 2020 du SSIAD de LALLAING (4 pages)	Page 154
R32-2020-08-19-023 - Décision tarifaire modificative portant fixation de la dotation globale de soins pour 2020 du SSIAD de LEWARDE (4 pages)	Page 159
R32-2020-08-21-007 - Décision tarifaire modificative portant fixation de la dotation globale de soins pour 2020 du SSIAD de LALLAING (4 pages)	Page 164

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-09-07-003

arrêté portant approbation de l'avenant numéro 7 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire "Recherche et Formation en Santé Mentale" (RFSM)

**DECISION**  
**DOS-SDES-AUT N°2020-76**  
**PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT NUMERO 7 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU « GCS POUR LA  
RECHERCHE ET LA FORMATION EN SANTE MENTALE »**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6112-2, L.6133-1 à L.6133-10, R.6112-4 et R.6133-1 à R.6133-30 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'ordonnance n°2017-28 du 12 janvier 2017 relative à la constitution et au fonctionnement des groupements de coopération sanitaire notamment son article 7 ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination d'Étienne Champion en qualité de directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2019 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais en date du 17 septembre 2013 portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « GCS pour la recherche et la formation en santé mentale » ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais en date du 4 décembre 2014 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « GCS pour la recherche et la formation en santé mentale » ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France en date du 7 août 2017 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « GCS pour la recherche et la formation en santé mentale » ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France en date du 12 décembre 2017 portant approbation de l'avenant n°3 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « GCS pour la recherche et la formation en santé mentale » ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France en date du 02 août 2018 portant approbation de l'avenant n°4 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « GCS pour la recherche et la formation en santé mentale » ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France en date du 21 décembre 2018 portant approbation de l'avenant n°5 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « GCS pour la recherche et la formation en santé mentale » ;



Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France en date du 25 novembre 2019 portant approbation de l'avenant n°6 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « GCS pour la recherche et la formation en santé mentale » ;

Vu la délibération de l'assemblée générale du groupement du 13 décembre 2019 approuvant l'adhésion de l'établissement public de santé Barthélémy Durand (situé à Etampes) ; de l'établissement public de santé Roger Prévot (situé à Moisselles) ; de l'Etablissement Public de Santé Mentale des Flandres (situé à Bailleul) et de l'Etablissement Public de Santé Mentale Val de Lys Artois (situé à Saint-Venant) ;

Vu la délibération de l'assemblée générale du groupement du 13 décembre 2019 approuvant l'avenant n°7 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « GCS pour la recherche et la formation en santé mentale » issu des adhésions des établissements précités ;

Vu l'avenant n°7 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « GCS pour la recherche et la formation en santé mentale » signé par les représentants légaux de chacun des membres du groupement ;

Vu le courrier du directeur général de l'ARS Hauts-de-France en date du 1<sup>er</sup> juin 2020 saisissant pour avis les directeurs généraux des ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Guadeloupe, Ile-de-France, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte-D'azur ;

Vu les avis favorables émis par les directeurs généraux des ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Guadeloupe, Ile-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte-D'azur ;

Vu les avis réputés acquis des directeurs généraux des ARS Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Martinique et Pays-de-la-Loire ;

Vu la décision du 03 juillet 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – L'avenant n°7 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « GCS pour la recherche et la formation en santé mentale », figurant en annexe unique de la présente décision, est approuvé.

**Article 2** – Sont désormais membres du groupement de coopération sanitaire « GCS pour la recherche et la formation en santé mentale », les établissements suivants :

- L'établissement public de santé Barthélémy Durand (situé à Etampes) ;
- L'établissement public de santé Roger Prévot (situé à Moisselles) ;
- L'Etablissement Public de Santé Mentale des Flandres (situé à Bailleul) ;
- L'Etablissement Public de Santé Mentale Val de Lys Artois (situé à Saint-Venant).

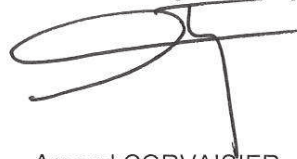
**Article 3** – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **07 SEP. 2020**

Pour le Directeur général  
et par délégation,

le Directeur général adjoint,



Arnaud CORVAISIER

## **AVENANT n°7 à la CONVENTION CONSTITUTIVE du GCS- pour la Recherche et la Formation en Santé Mentale**

**Vu** la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 modifiée d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique, et notamment son article 21 ;

**Vu** la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée sur le développement du mécénat ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret n° 2010-862 du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

**Vu** le code de la santé publique et en particulier ses articles L.6133-1 à L.6133-9 et R.6133-1 à R.6133-25.

**Vu** l'arrêté portant approbation de la convention constitutive du GCS pour la recherche et la formation en santé mentale publiée au recueil des actes administratifs du Nord-Pas-de-Calais en date du 26 septembre 2013, du Pays de Loire en date du 07 octobre 2013, de l'Île de France en date du 14 octobre 2013, de la Guadeloupe en date du 18 octobre 2013, de l'Aquitaine en date du 21 octobre 2013, de la Bretagne en date du 21 octobre 2013, de la Provence, Alpes Côte d'Azur en date du 21 octobre 2013, de la Bourgogne en date du 24 octobre 2013 et de la Réunion en date du 14 novembre 2013.

**Vu** l'arrêté portant approbation de l'avenant N°1 à la convention constitutive du GCS pour la recherche et la formation en santé mentale en date du 04 décembre 2014.

**Vu** l'arrêté portant approbation de l'avenant N°2 à la convention constitutive du GCS pour la recherche et la formation en santé mentale en date du 09 août 2017.

**Vu** l'arrêté portant approbation de l'avenant N°3 à la convention constitutive du GCS pour la recherche et la formation en santé mentale en date du 12 décembre 2017.

**Vu** l'arrêté portant approbation de l'avenant N°4 à la convention constitutive du GCS pour la recherche et la formation en santé mentale en date du 3 août 2018.

**Vu** l'arrêté portant approbation de l'avenant N°5 à la convention constitutive du GCS pour la recherche et la formation en santé mentale en date du 28 décembre 2018.

**Vu** l'arrêté portant approbation de l'avenant N°6 à la convention constitutive du GCS pour la recherche et la formation en santé mentale en date du 4 décembre 2019.

### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 1, 7.1 et 12.1 suite à la décision de l'admission de quatre nouveaux membres :

**L'Établissement public de santé Barthélemy Durand (dont le siège est situé à Etampes – 91)**

**L'Établissement public de santé mentale Val de Lys Artois (dont le siège est situé à Saint-Venant – 62)**

**L'Établissement public de santé mentale des Flandres (dont le siège est situé à Bailleul – 59)**

**L'Établissement public de santé Roger Prévot (dont le siège est situé à Moisselles - 95)**

## **Article 2 : Objet des modifications**

Les articles 7.1 et 12.1 sont modifiés comme suit :

### **Article 7.1 Apports**

Le groupement est constitué au moyen des apports en numéraire avec un capital de 186 000 € réparti comme suit :

Pour les établissements dont le budget d'exploitation est supérieur à 70 millions d'euros, le montant de l'apport en numéraire est de 10 000 € ;

Pour les établissements dont le budget d'exploitation est inférieur à 70 millions d'euros, le montant de l'apport en numéraire est de 6 000 €.

Ainsi les apports respectifs par membre sont les suivants :

- L'EPSM Lille-Métropole apporte en numéraire 10 000 €
- L'EPSM de Guadeloupe apporte en numéraire 6 000 €
- L'EPSM de Saint-Paul apporte en numéraire 6 000 €
- Le CESAME apporte en numéraire 6 000 €
- Le CH Edouard Toulouse apporte en numéraire 6 000 €
- Le CH Sainte Anne apporte en numéraire 10 000 €
- Le CHS de Savoie apporte en numéraire 6 000 €
- Le CH G. Régnier apporte en numéraire 10 000 €
- Le Centre hospitalier La Chartreuse apporte en numéraire 6 000 €
- Sainte-Marie apporte en numéraire 10 000 €
- Le CH CADILLAC apporte en numéraire 10 000 €
- Le CASH de Nanterre apporte en numéraire 10 000 €
- La MGEN de Lille apporte en numéraire 6 000 €
- Les Hôpitaux de Saint Maurice apportent en numéraire 10 000 €
- le CH de Plaisir apporte en numéraire 6 000 €
- Le CH Rouffach apporte en numéraire 10 000 €
- La Fondation Bon Sauveur de la Manche apporte en numéraire 10 000 €
- Le CPN de Laxou apporte en numéraire 10 000 €
- Le CHU de Lille apporte en numéraire 10 000 €
- L'EPS Barthélemy Durand apporte en numéraire 10 000 €
- L'EPSM Val de Lys Artois apporte en numéraire 6 000 €
- L'EPSM des Flandres apporte en numéraire 6 000 €
- L'Etablissement public de santé Roger Prévot apporte en numéraire 6 000 €

Cet apport permet la constitution du fonds de roulement.

Les membres du groupement déclarent ne faire aucun apport en nature à la date de constitution du groupement.

Tout apport en nature ultérieur devra être mentionné dans un inventaire annexé aux présentes.

Ces sommes sont versées dans les caisses du groupement sur appel de l'administrateur, dans les trente jours de cet appel.

Le capital de ce groupement s'élève à la somme de 186 000 € divisée en 186 parts ayant une valeur nominale de 1 000 € chacune et numérotées de 1 à 186

Les parts composant le capital du groupement sont réparties entre les membres dans les proportions suivantes :

- L'EPSM Lille-Métropole, propriétaire des parts numérotées de 01 à 10 : 10 parts
- L'EPSM de la Guadeloupe, propriétaire des parts numérotées de 11 à 16 : 6 parts
- L'EPSM de Saint-Paul, propriétaire des parts numérotées de 17 à 22 : 6 parts
- Le CESAME, propriétaire des parts numérotées de 23 à 28 : 6 parts
- Le CH Edouard Toulouse, propriétaire des parts numérotées de 29 à 34 : 6 parts
- Le CH Sainte Anne, propriétaire des parts numérotées de 35 à 44 : 10 parts
- Le CHS de la Savoie, propriétaire des parts numérotées de 45 à 50 : 6 parts
- Le CH G. Régnier, propriétaire des parts numérotées de 51 à 60 : 10 parts

- Le CH la Chartreuse, propriétaire des parts numérotées de 61 à 66 parts : 6 parts
- Le CH Sainte-Marie, propriétaire des parts numérotées de 67 à 76 parts : 10 parts
- Le CH CADILLAC, propriétaire des parts numérotées de 77 à 86 parts : 10 parts
- Le CASH de Nanterre, propriétaire des parts numérotées de 87 à 96 : 10 parts
- La MGEN de Lille, propriétaire des parts numérotées de 97 à 102 : 6 parts
- Les Hôpitaux Saint Maurice, propriétaire des parts numérotées de 103 à 112 : 10 parts
- Le CH de Plaisir, propriétaire des parts numérotées de 113 à 118 : 6 parts
- Le CH Rouffach, propriétaire des parts numérotées de 119 à 128 : 10 parts
- La Fondation Bon Sauveur de la Manche propriétaire des parts numérotées de 129 à 138 : 10 parts
- Le CPN de Laxou propriétaire des parts numérotées de 139 à 148 : 10 parts
- Le CHU de Lille propriétaire des parts numérotées de 149 à 158 : 10 parts
- L'EPS Barthélemy Durand propriétaire des parts numérotées de 159 à 168 : 10 parts
- L'EPSM Val de Lys Artois propriétaire des parts numérotées de 169 à 174 : 6 parts
- L'EPSM des Flandres propriétaire des parts numérotées de 175 à 180 : 6 parts
- L'Etablissement public de santé Roger Prévot propriétaire des parts numérotées de 181 à 186 : 6 parts

**- Soit un total de 186 parts**

Les parts sociales sont indivisibles et non cessibles à l'égard du groupement qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part.

Le capital du groupement pourra être modifié par décision de l'assemblée générale.

### **Article 12.1 Détermination des droits sociaux**

Les droits des membres du groupement sont fixés proportionnellement au nombre de parts de capital dont ils disposent tels que fixés à l'article 7 des présentes.

L'attribution des droits sociaux au jour de la signature est la suivante :

- L'EPSM Lille-Métropole, 5.38 % des droits sociaux
- L'EPSM de Guadeloupe, 3.22 % des droits sociaux
- L'EPSM de Saint-Paul, 3.22 % des droits sociaux
- Le CESAME, 3.22 % des droits sociaux
- Le CH Edouard Toulouse, 3.22 % des droits sociaux
- Le CH Sainte Anne, 5.38 % des droits sociaux
- Le CHS de la Savoie, 3.22 % des droits sociaux
- Le CH G. Régnier, 5.38 % des droits sociaux
- Le CH La Chartreuse, 3.22 % des droits sociaux
- Le CH Sainte-Marie, 5.38 % des droits sociaux
- Le CH CADILLAC, 5.38 % des droits sociaux
- Le CASH de Nanterre 5.38 % des droits sociaux
- La MGEN de Lille, 3.22 % des droits sociaux
- Les Hôpitaux Saint Maurice, 5.38 % de droits sociaux
- Le CH de Plaisir, 3.22 % des droits sociaux
- Le CH de Rouffach, 5.38 % des droits sociaux
- La Fondation BON SAUVEUR de la Manche, 5.38 % des droits sociaux
- Le CPN de Laxou, 5.38 % des droits sociaux
- Le CHU de Lille, 5.38 % de droits sociaux
- L'EPS Barthélemy Durand, 5.38 % des droits sociaux
- L'EPSM Val de Lys Artois, 3.22 % des droits sociaux
- L'EPSM des Flandres, 3.22 % des droits sociaux
- L'Etablissement public de santé Roger Prévot, 3.22 % des droits sociaux

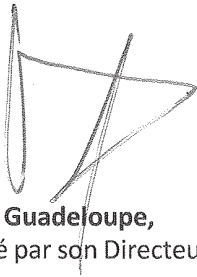
Le total des droits sociaux et leur répartition entre les membres pourront évoluer en cas de modification du capital ou en cas de modification de la présente convention constitutive prévoyant l'admission et le retrait de nouveaux membres conformément à l'article 8 des présentes.

La régularisation qui en découle est effectuée au 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de ces mouvements éventuels.

Fait à Armentières, le 17/12/19

 L'EPSM Lille métropole  
Représenté par sa Directrice,

Fait à *Nantes*, le *13/12/19*

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

**L'EPSM de Guadeloupe,**  
Représenté par son Directeur,

Fait à Saint-Paul , le 20/02/2020

L'EPSM de la Réunion,  
Représenté par son Directeur,





Fait à Ste Gemmes/L, le 24 janvier 2020

**Le Centre de Santé Mentale Angevin**  
Représenté par sa Directrice;





Fait à Marseille , le 24/01/2020



**Le Centre Hospitalier Edouard Toulouse,**  
Représenté par son Directeur,

Fait à Poué, le 05.02.2020

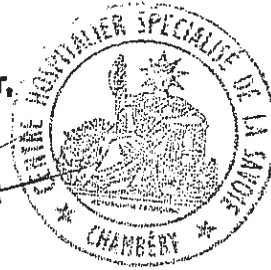
  
**Le Centre Hospitalier Sainte-Anne,**  
Représenté par son Directeur,

Fait à Bassens, le 28/01/20

**Le Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie**  
Représenté par son Directeur,

Le Directeur,

**S. AUGIER**



Fait à RENNES , le 13/01/2020

Le Centre Hospitalier de Rennes Régulier  
Représenté par son Directeur



Fait à Jipa , le 24/07/2020

**Le Centre Hospitalier Spécialisé de la Chartreuse**  
Représenté par son Directeur,

**Le Directeur,**

**François MARTIN**



Fait à *Nice*

, le *27 janvier 2020*

**Le Centre Hospitalier Sainte-Marie de Nice**  
Représenté par sa Directrice



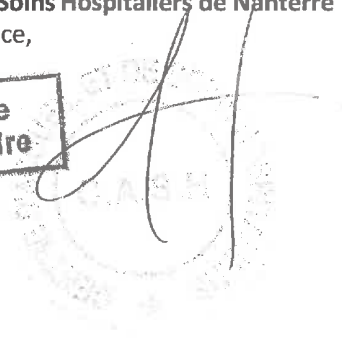
Fait à Cadillac , le 24 Janvier 2019

  
**Le Centre Hospitalier de Cadillac sur Garonne**  
Représenté par son Directeur,

Fait à Nanterre , le 29.01.2020

**Le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre**  
Représenté par sa Directrice,

La Directrice  
Luce Legendre





Fait à Lille , le 24 Janvier 2020

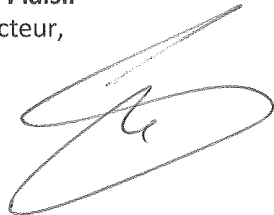


**La Mutuelle Générale de l'Education Nationale de Lille**  
Représentée par sa Directrice

**Établissement de Santé Mentale - Groupe MGEN**  
234 rue P. Mauroy - CS 80040 - 59044 LILLE Cedex  
Tél. 03 20 57 68 78 - Fax 03 20 54 11 58  
Finess 590785341  
Siret 441 921 913 00279

Fait à 13.12.19 , le Nanterre.

**Le Centre Hospitalier de Plaisir**  
Représenté par son Directeur,



Fait à *Saint Maurice* , le *21/07/2020*

**Les Hôpitaux Saint Maurice**  
Représenté par sa Directrice,  
La Directrice  
des Hôpitaux de Saint-Maurice

**Nathalie PEYNEGRE**

Fait à Rouffach , le 10 janvier 2020

Le CH Rouffach,  
Représenté par son Directeur,

Le Directeur,  
  
François COURTOT



Fait à *Saint-G*, le *17* janvier *2020*

**La Fondation Bon Sauveur de la Manche**  
Représentée par son Directeur,



**FONDATION BON SAUVEUR  
DE LA MANCHE  
Centre Hospitalier  
Vincent GERVAISE  
Directeur**

Fait à Laxou , le 12 décembre 2019

Le CPN de Laxou  
Représenté par son Directeur,

Le Directeur,  
Gilles BAROU



Fait à Lille , le 30/07/20

**Le CHU de Lille**  
Représenté par son Directeur,

**M. Samy BAYOD**  
Directeur Adjoint



Fait à *Nanterre*, le *23.01.2020*

L'EPS Roger Prévot  
Représenté par sa Directrice,



La Directrice  
Luce Legendre



Fait à Baillevl , le 27/01/2020

<sup>PO</sup>  
L'EPSM des Flandres  
Représenté par sa Directrice,



Fait à *Étampes*, le *10 mars 2020*



L'EPS Barthélemy DuPond  
Représenté par sa Directrice,

Fait à Saint Venast , le 23 . 01 . 2020

L'EPSM Val de Lys Artois  
Représenté par son Directeur,

6



**Madame Chantal PAPRZYCKI**  
Directrice Générale Adjointe

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-09-07-002

Décision portant approbation de l'avenant numéro 2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire "Groupement Régional d'Achats Multi-segments" (GRAM)

**DECISION**  
**DOS-SDES-AUT N°2020-75**  
**PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT NUMERO 2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE**  
**COOPERATION SANITAIRE « GROUPEMENT REGIONAL D'ACHATS MULTI-SEGMENTS » (GRAM)**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6112-2, L.6133-1 à L.6133-10, R.6112-4 et R.6133-1 à R.6133-30 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'ordonnance n°2017-28 du 12 janvier 2017 relative à la constitution et au fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination d'Étienne Champion en qualité de directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2019 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

Vu l'arrêté n° DH-2015-7 du directeur général de l'ARS Picardie du 3 février 2015 portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « groupement régional d'achats de produits pharmaceutiques Picard (GRAPPP) » ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France du 10 janvier 2017 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « groupement régional d'achats de produits pharmaceutiques Picard (GRAPPP) », celui-ci devenant le « groupement de coopération sanitaire Groupement Régional d'Achats Multi-Segments » (GRAM) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 03 juillet 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale du groupement du 25 avril 2019 approuvant l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-Segments » (GRAM) ;

Vu l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-Segments » (GRAM) signé par le représentant légal de chacun des membres du groupement ;

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-Segments » (GRAM), figurant en annexe unique, est approuvé.

**Article 2** – A la suite de cet avenant, les membres du groupement sont désormais :

- le centre hospitalier de Château-Thierry
- le centre hospitalier de Soissons
- le centre hospitalier de Saint-Quentin
- le centre hospitalier Maison de retraite de Guise
- le centre hospitalier d'Hirson
- le centre hospitalier de La Fère
- le centre de rééducation et de réadaptation de Saint-Gobain
- le centre hospitalier de Laon
- l'hôpital de Vervins
- le centre hospitalier de Chauny
- le centre hospitalier de Le-Nouvion-en-Thierache
- le centre hospitalier d'Ham
- le centre hospitalier de Péronne
- l'établissement public de santé mentale départemental (EPSMD) de l'Aisne
- le centre hospitalier de Bohain
- le SSR centre APTE Association Aurore
- le centre hospitalier de Beauvais
- l'hôpital local de Grandvilliers
- le centre hospitalier de Chaumont-en-Vexin
- le centre hospitalier de Clermont-de-l'Oise
- l'hôpital local de Crèvecœur-le-Grand
- le centre hospitalier intercommunal de Compiègne-Noyon
- l'Hôpital de Crepy-en-Valois
- l'EHPAD Attichy
- l'EHPAD Cuts
- l'Institut Médico-professionnel Public de Ribecourt- Dreslincourt
- l'EHPAD Beaulieu les fontaines
- le groupe hospitalier public du sud de l'Oise
- le centre hospitalier de Pont-Sainte-Maxence
- le centre hospitalier isarien de Clermont-de-l'Oise
- le centre hospitalier Universitaire Amiens-Picardie
- le centre hospitalier d'Abbeville
- l'établissement public de santé mentale de la Somme
- le centre hospitalier de Corbie
- le centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye
- le centre hospitalier intercommunal de la Baie de Somme
- le centre hospitalier d'Albert
- le centre hospitalier de Doullens
- le centre hospitalier d'Hesdin
- le centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer
- le centre hospitalier de Valenciennes
- le centre hospitalier de Cambrai
- le centre hospitalier de Maubeuge
- le centre hospitalier de Jeumont
- le centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux
- le centre hospitalier de Denain
- le centre hospitalier d'Hautmont
- le centre hospitalier de Fourmies
- le centre hospitalier d'Avesnes-sur-Helpe
- l'hôpital départemental de Felleries-Liessies
- le centre hospitalier Le Quesnoy
- le centre hospitalier de Le Cateau-Cambrésis
- le centre hospitalier régional universitaire de Lille
- le groupe hospitalier Loos Haubourdin
- le groupe hospitalier Seclin-Carvin
- le centre hospitalier d'Armentières
- le centre hospitalier d'Hazebrouck



- le centre hospitalier de Tourcoing
- le centre hospitalier intercommunal de Wattrelos
- le centre hospitalier de Wasquehal
- le centre hospitalier de Roubaix
- le centre hospitalier de Bailleul
- l'EHPAD Boeschepe (« le clos du moulin »)
- le centre hospitalier de Douai
- le centre hospitalier de Somain
- le centre hospitalier de Dunkerque
- le centre hospitalier de la région de Saint-Omer
- le centre hospitalier de Boulogne
- le centre hospitalier de Calais
- l'établissement de santé mentale IDAC
- le centre hospitalier de Lens
- le centre hospitalier de Béthune
- le centre hospitalier de La Bassée
- le centre hospitalier de Hénin Beaumont
- le centre hospitalier Arras
- le centre hospitalier Bapaume
- le centre hospitalier Ternois
- l'EHPAD Guines («Résidence de la Haute Porte»)
- l'EHPAD Hondschoote («Fleur de Lin»)
- l'EHPAD Bray Dunes (« Résidence Algue Marine»)
- l'EHPAD Ardres («Résidence Arnoul»)
- l'établissement public de santé mentale de l'agglomération lilloise
- l'établissement de santé mentale des Flandres
- l'établissement public de santé mentale Lille Métropole
- l'EHPAD Esquelberg (« Résidence du Val d'Yser»)
- l'établissement public de santé mentale de Saint-Venant
- l'EHPAD Saint Louis («Bollezeele»)
- l'EHPAD Saint-Venant («Les 4 saisons»)
- l'EPC Saint Venant («Les passerelles La Source»)
- l'EHPAD Marcq-en-Barœul («Résidence les Provinces du Nord»)
- l'EHPAD Marcq-en-Barœul (« Résidence Paul Cordonnier»)
- l'EHPAD Steenvoorde (« Résidence Cloostermeulen Steenvoorde»)
- l'EHPAD Marck («Les Lilas»)
- l'EHPAD Bourbourg («Olivier Varlet »)
- le groupement de coopération sanitaire «Cuisine Inter-hospitalière de la Côte d'Opale »
- l'EPSMS Mouy (« l'Age bleu »)
- l'EHPAD Charly sur Marne ("Résidence de la Vallée")

**Article 3** – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.


**Article 4** – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratif de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

**07 SEP. 2020**

Pour le Directeur général  
et par délégation,

le Directeur général adjoint,



Arnaud CORVAISIER

## **AVENANT N° 2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE du GCS Groupement Régional d'Achats Multi-Segments**

**ENTRE :** Les soussignés : Le GCS « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » (GRAM), Avenue Léon BLUM, BP 40319, 60021 BEAUVAIS Cedex ; Représenté par son Administrateur Général en exercice, Monsieur ERIC GUYADER, ci-après désigné par le GCS,

D'une part, et :

**1. CENTRE HOSPITALIER DE SOISSONS – Etablissement support GHT Sud-Axonais**

**Etablissement public de santé**

46, avenue du Général de Gaulle

02 209 SOISSONS CEDEX

Représenté par son Directeur,

**2. CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAU THIERRY – Etablissement partie GHT Sud-Axonais**

**Etablissement public de santé**

ROUTE DE VERDILLY

BP 10179

02 405 CHATEAU THIERRY CEDEX

Représenté par son Directeur,

**3. CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN - Etablissement support GHT Aisne Nord Haute Somme**

**Etablissement public de santé**

1, avenue Michel de l'Hospital

02 320 SAINT QUENTIN CEDEX

Représenté par son Directeur,

**4. CENTRE HOSPITALIER – MAISON DE RETRAIRE DE GUISE – Etablissement partie GHT Aisne Nord Haute Somme**

**Etablissement public de santé**

858, rue des Docteurs Devillers

02 120 GUISE

Représenté par son Directeur,

**5. CENTRE HOSPITALIER HIRSON – Etablissement partie GHT Aisne Nord Haute Somme**

**Etablissement public de santé**

40, rue de Loups

02 500 HIRSON

Représenté par son Directeur,

Page 1 sur 20



**6. CENTRE HOSPITALIER GENERAL La Fère – Etablissement partie GHT Aisne Nord Haute Somme**

**Etablissement public de santé**

2, avenue de Dupuis  
02 800 LA FERRE

Représenté par son Directeur,

**7. CENTRE DE REEDUCATION ET READAPTATION DE SAINT-GOBAIN - Etablissement partie GHT Aisne Nord Haute Somme**

**Etablissement public de santé**

Route de Saint Nicolas  
02 410 SAINT GOBAIN

Représenté par son Directeur,

**8. CENTRE HOSPITALIER DE LAON - Etablissement partie GHT Aisne Nord Haute Somme**

**Etablissement public de santé**

Rue Marcelin Berthelot  
02 000 LAON

Représenté par son Directeur,

**9. CENTRE HOSPITALIER DE VERVINS - Etablissement partie GHT Aisne Nord Haute Somme**

**Etablissement public de santé**

Place de la Liberté  
02 140 VERVINS

Représenté par son Directeur,

**10. CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY - Etablissement partie GHT Aisne Nord Haute Somme**

**Etablissement public de santé**

94, rue des Anciens combattants  
AFN-TOM

02 303 CHAUNY CEDEX

Représenté par son Directeur,

**11. CENTRE HOSPITALIER DE LA NOUVION EN THIERACHE - Etablissement partie GHT Aisne Nord Haute Somme**

**Etablissement public de santé**

40, rue André Ridders  
02 170 LE NOUVION-EN-THIERACHE

Représenté par Directeur,

**12. CENTRE HOSPITALIER DE PERONNE – Etablissement partie GHT Aisne Nord Haute Somme**

**Etablissement public de santé**

Place du jeu de Paume  
BP 90 079  
80 201 PERONNE CEDEX  
Représenté par son Directeur,

**13. CENTRE HOSPITALIER DE HAM - Etablissement partie GHT Aisne Nord Haute Somme**

**Etablissement public de santé**

56, rue de Verdun  
BP 78  
80 400 HAM  
Représenté par son Directeur,

**14. EPSMD DE L' AISNE**

**Etablissement public**

02 320 PREMONTRE  
Représenté par son Directeur,

**15. MAISON DE SANTE ET DE CURE MEDICALE/Maison de retraite médicalisée de BOHAIN**

**Etablissement public**

57, rue Olivier DEGUISE  
02 110 BOHAIN  
Représenté par son Directeur,

**16. SSR CENTRE APTÉ ASSOCIATION AUREORE**

**Etablissement public**

2, rue du Général Dutour de Noirofosse  
02880 BUCY LE LONG  
Représenté par son Directeur,

**17. CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS – Etablissement support GHT Oise Ouest et Vexin**

**Etablissement public de santé**

Avenue Léon Blum  
BP 40 319  
60 021 BEAUVAIS CEDEX  
Représenté par son Directeur,

**18. HOPITAL LOCAL de GRANDVILLIERS -Etablissement partie GHT Oise Ouest et Vexin**  
**Etablissement public de santé**  
Place Barbier  
60 120 GRANDVILLIERS  
Représenté par son Directeur,

**19. CENTRE HOSPITALIER BERTINOT JUEL – Etablissement partie GHT Oise Ouest et Vexin**  
**Etablissement public de santé**  
34, bis rue Pierre BUDIN  
BP 53  
60 240 CHAUMONT EN VEXIN  
Représenté par son Directeur,

**20. CENTRE HOSPITALIER DE CLERMONT DE L'OISE – Etablissement partie GHT Oise Ouest et Vexin**  
**Etablissement public de santé**  
Rue Frédéric Raboisson  
60 607 CLERMONT DE L'OISE CEDEX  
Représenté par son Directeur,

**21. HOPITAL LOCAL – Etablissement partie GHT Oise Ouest et Vexin**  
**Etablissement public de santé**  
16, place de l'Hôtel de Ville  
BP 44  
60 360 CREVECOEUR LE GRAND  
Représenté par son Directeur,

**22. CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL COMPIEGNE/NOYON - Etablissement support GHT Oise Nord Est**  
**Etablissement public de santé**  
8, avenue Henri Adnot  
BP 50029  
60 321 COMPIEGNE CEDEX  
Représenté par son Directeur,

**23. CENTRE HOSPITALIER CREPY EN VALOIS – Etablissement partie GHT Oise Nord Est**  
**Etablissement public de santé**  
16, rue Saint-Lazare  
60 800 CREPY EN VALOIS  
Représenté par son Directeur,

**24. MAISON DE RETRAITE DORCHY - Etablissement partie GHT Oise NordEst**  
**Etablissement public**  
1, rue du Parc  
60350 ATTICHY

Représenté par son Directeur,

**25. EHPAD de CUTS- Etablissement partie GHT Oise NordEst  
Etablissement public**

272, rue Isidore de Pommery  
60400 CUTS

Représenté par son Directeur,

**26. INSTITUT MEDICO PROFESSIONNEL RIBECOURT-DRESLINCOURT - Etablissement  
partie GHT Oise NordEst  
Etablissement public**

230, Rue du Château  
60170 RIBECOURT-DRESLINCOURT

Représenté par son Directeur,

**27. EHPAD BEAULIEU LES FONTAINES - Etablissement partie GHT Oise NordEst  
Etablissement public**

9, rue de NOYON  
60310 BEAULIEU LES FONTAINES

Représenté par son Directeur,

**28. GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L'OISE- Etablissement support GHT Oise  
sud**

**Etablissement public de santé**

BP 72  
60 109 CREIL CEDEX

Représenté par son Directeur,

**29. CENTRE HOSPITALIER GEORGE DECROZE – Etablissement partie GHT Oise Sud  
Etablissement public de santé**

BP 10  
60 700 PONT STE MEXENCE

Représenté par son Directeur,

**30. CENTRE HOSPITALIER ISARIEN EPSM de l'Oise CLERMONT – Hors GHT  
Etablissement public de santé**

2, rue des Finets  
60 607 CLERMONT CEDEX

Représenté par son Directeur,

**31. CHU D'AMIENS-PICARDIE - Etablissement support GHT Somme Littoral Sud  
Etablissement public de santé**

Rue du CAMPUS  
80000 AMIENS

Représenté par son Directeur,

**32. CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE – Etablissement partie GHT Somme Littoral Sud  
Etablissement public de santé**

43, rue de l'Isle  
80 142 ABBEVILLE  
Représenté par son Directeur,

**33. CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL – Etablissement partie GHT Somme Littoral  
Sud**

**Etablissement public de santé**  
Route de Paris  
80 044 AMIENS CEDEX  
Représenté par son Directeur,

**34. CENTRE HOSPITALIER DE CORBIE – Etablissement partie GHT Somme Littoral Sud  
Etablissement public de santé**

33, rue GAMBETTA  
BP 3  
80 800 CORBIE  
Représenté par son Directeur,

**35. CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL MONTDIDIER-ROYE– Etablissement  
partie GHT Somme Littoral Sud**

**Etablissement public de santé**  
25, rue Armand de Vienne  
80 500 MONTDIDIER  
Représenté par son Directeur,

**36. CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA BAIE DE SOMME – Etablissement  
partie GHT Somme Littoral Sud**

**Etablissement public de santé**  
33, quai du Romerel  
80 230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME  
Représenté par son Directeur,

**37. CENTRE HOSPITALIER D'ALBERT - Etablissement partie GHT Somme Littoral Sud  
Etablissement public de santé**

10, rue de Tien-Tsin  
BP30214  
80 303 ALBERT CEDEX  
Représenté par son Directeur,

**38. CENTRE HOSPITALIER DE DOULLENS - Etablissement partie GHT Somme Littoral  
Sud**

**Etablissement public de santé**  
75, Rue de ROUTEQUEUE  
80600 DOULLENS  
Représenté par son Directeur,

**39. CENTRE HOSPITALIER DE HESDIN- Etablissement partie GHT Somme Littoral Sud  
Etablissement public de santé**

Boulevard RICHELIEU  
62140 HESDIN  
Représenté par son Directeur,

**40. CENTRE HOSPITALIER de l'Arrondissement Montreuil sur Mer- Etablissement  
partie GHT Somme Littoral Sud  
Etablissement public de santé**

140, Chemin départemental 191  
CS70008  
62180 RANG du FLIERS  
Représenté par son Directeur,

**41. CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES- Etablissement support GHT du Hainaut  
Cambrésis  
Etablissement public de santé**

Avenue DESANDROUIN  
59322 VALENCIENNES  
Représenté par son Directeur,

**42. CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI – Etablissement partie GHT du Hainaut  
Cambrésis  
Etablissement public de santé**

516, Avenue de PARIS  
CS 90389  
59407 CAMBRAI CEDEX  
Représenté par son Directeur,

**43. CENTRE HOSPITALIER SAMBRE AVESNOIS- Etablissement partie GHT du Hainaut  
Cambrésis  
Etablissement public de santé**

13, Boulevard PASTEUR  
59600 MAUBEUGE  
Représenté par son Directeur,

**44. CENTRE HOSPITALIER DE JEUMONT- Etablissement partie GHT du Hainaut  
Cambrésis  
Etablissement public de santé**

871, Avenue du Général de GAULLE  
BP 139  
59572 JEUMONT CEDEX  
Représenté par son Directeur,

**45. CENTRE HOSPITALIER DE SAINT AMAND LES EAUX– Etablissement partie GHT du Hainaut Cambrésis**

**Etablissement public de santé**

19, rue des Anciens d'AFN  
59230 SAINT AMAND LES EAUX  
Représenté par son Directeur,

**46. CENTRE HOSPITALIER DE DENAIN - Etablissement partie GHT du Hainaut Cambrésis**

**Etablissement public de santé**

25, Avenue JEAN JAURES  
59220 DENAIN  
Représenté par son Directeur,

**47. CENTRE HOSPITALIER D'HAUTMONT - Etablissement partie GHT du Hainaut Cambrésis**

**Etablissement public de santé**

136, rue GAMBETTA  
59330 HAUTMONT  
Représenté par son Directeur,

**48. CENTRE HOSPITALIER DE FOURMIES - Etablissement partie GHT du Hainaut Cambrésis**

**Etablissement public de santé**

Rue de l'Hôpital  
59610 FOURMIES  
Représenté par son Directeur,

**49. CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AVESNES - Etablissement partie GHT du Hainaut Cambrésis**

**Etablissement public de santé**

46, Route d'HAUTLIEU  
59440 AVESNES SUR HELPE  
Représenté par son Directeur,

**50. HOPITAL DEPARTEMENTAL DE FELLERIES-LIESSIES -Etablissement partie GHT du Hainaut Cambrésis**

**Etablissement public de santé**

21, rue du Val JOLY  
59740 FELLERIES  
Représenté par son Directeur,

**51. CENTRE HOSPITALIER LE QUESNOY - Etablissement partie GHT du Hainaut Cambrésis**

**Etablissement public de santé**

90, rue du 8 mai 1945  
59530 LE QUESNOY  
Représenté par son Directeur

**52. CENTRE HOSPITALIER DE LE CATEAU-CAMBRESIS- Etablissement partie GHT du  
Hainaut Cambrésis**

**Etablissement public de santé**

28, Boulevard PATURIE  
59360 LE CATEAU-CAMBRESIS  
Représenté par son Directeur,

**53. CHRU LILLE – Etablissement support GHT Métropole Flandres Intérieur**

**Etablissement public de santé**

2, Avenue OSCAR LAMBRET  
59000 LILLE  
Représenté par son Directeur,

**54. GROUPE HOSPITALIER LOOS HAUBOURDIN – Etablissement partie GHT  
Métropole Flandres Intérieure**

**Etablissement public de santé**

20, RUE HENRI BARBUSSE  
59120 LOOS  
Représenté par son Directeur,

**55. GROUPE HOSPITALIER SECLIN CARVIN - Etablissement partie GHT Métropole  
Flandres Intérieure**

**Etablissement public de santé**

RUE D'APOLDA  
59113 SECLIN  
Représenté par son Directeur,

**56. CENTRE HOSPITALIER ARMENTIERES – Etablissement partie GHT métropole  
Flandre Intérieure**

**Etablissement public de santé**

112, RUE SADI CARNOT  
59280 ARMENTIERES  
Représenté par son Directeur,

**57. CENTRE HOSPITALIER HAZEBROUCK – Etablissement partie GHT métropole  
Flandre Intérieure**

**Etablissement public de santé**

1, Rue de l'Hôpital  
59190 HAZEBROUCK  
Représenté par son Directeur,

**58. CENTRE HOSPITALIER DE TOURCOING – Etablissement partie GHT métropole  
Flandre Intérieure**

**Etablissement public de santé**

155, RUE DU PRESIDENT COTY  
59200 TOURCOING  
Représenté par son Directeur,



**59. CENTRE HOSPITALIER intercommunal de WATTRELOS – Etablissement partie GHT métropole Flandre Intérieure**

**Etablissement public de santé**  
30, RUE DU Dr ALEXANDER FLEMING  
59150 WATTRELOS  
Représenté par son Directeur,

**60. CENTRE HOSPITALIER DE WASQUEHAL – Etablissement partie GHT métropole Flandre Intérieure**

**Etablissement public de santé**  
59444 WASQUEHAL  
Représenté par son Directeur,

**61. CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX - Etablissement partie GHT Métropole Flandres Intérieure**

**Etablissement public de santé**  
35, Rue de BARBIEUX  
CS 60359  
59056 ROUBAIX CEDEX  
Représenté par son Directeur,

**62. CENTRE HOSPITALIER DE BAILLEUL - Etablissement partie GHT Métropole Flandres Intérieure**

**Etablissement public de santé**  
40, Rue de LILLE  
59270 BAILLEUL  
Représenté par son Directeur,

**63. EHPAD LE CLOS DU MOULIN (BOESCHEPE et GODEWAERSVELDE) – Hors GHT**

**Etablissement public**  
101, Chemin des loups  
59299 BOESCHEPE  
Représenté par son Directeur,

**64. CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI – Etablissement support GHT du Douaisis**

**Etablissement public de santé**  
735, Rue de CAMBRAI  
59500 DOUAI  
Représenté par son Directeur,

**65. CENTRE HOSPITALIER DE SOMAIN - Etablissement partie GHT du Douaisis**

**Etablissement public de santé**  
61 bis, Rue JOSEPH BOULIEZ  
59490 SOMAIN  
Représenté par son Directeur,

**66. CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE - Etablissement support GHT du  
Dunkerquois et de l'Audomarois**  
**Etablissement public de santé**  
130, Avenue Louis HERBEAUX  
59240 DUNKERQUE  
Représenté par son Directeur,

**67. CENTRE HOSPITALIER de la REGION DE SAINT OMER – Etablissement partie GHT  
du Dunkerquois et de l'Audomarois**  
**Etablissement public de santé**  
Route de BLENDECQUES  
BP 60357 HELFAUT  
62505 SAINT OMER CEDEX  
Représenté par son Directeur,

**68. CENTRE HOSPITALIER DE BOULOGNE – Etablissement support GHT Côte d'Opale**  
**Etablissement public de santé**  
33, rue Jacques MONOD  
62200 BOULOGNE CEDEX  
Représenté par son Directeur,

**69. CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS – Etablissement partie GHT Côte d'Opale**  
**Etablissement public de santé**  
1601, Boulevard des JUSTES  
62100 CALAIS  
Représenté par son Directeur

**70. INSTITUT DEPARTEMENTAL ALBERT CALMETTE CAMIERS - Etablissement partie GHT  
Côte d'Opale**  
**Etablissement public de santé**  
Route de WIDHEM  
62176 CAMIERS  
Représenté par son Directeur,

**71. CENTRE HOSPITALIER DE LENS Dr SCHAFFRER – Etablissement support GHT de  
l'Artois**  
**Etablissement public de santé**  
99, route de la Bassée  
62300 LENS  
Représenté par son Directeur,

**72. CENTRE HOSPITALIER DE BETHUNE – Etablissement partie GHT de l'Artois**  
**Etablissement public de santé**  
27, Rue DELBECQUE  
62660 BEUVRY  
Représenté par son Directeur,

**73. CENTRE HOSPITALIER DE LA BASSEE – Etablissement partie GHT de l'Artois**

**Etablissement public de santé**

32-34, Rue des Fossés

59480 LA BASSEE

Représenté par son Directeur,

**74. CENTRE HOSPITALIER D'HENIN BEAUMONT– Etablissement partie GHT de l'Artois**

**Etablissement public de santé**

585, Avenue des Déportés

62110 HENIN BEAUMONT

Représenté par son Directeur,

**75. CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS – Etablissement support GHT de l'Artois-TERNOIS**

**Etablissement public de santé**

3, Boulevard Georges BESNIER

62000 ARRAS

Représenté par son Directeur,

**76. CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME – Etablissement partie GHT de l'Artois-TERNOIS**

**Etablissement public de santé**

55, RUE DE LA REPUBLIQUE

62453 BAPAUME

Représenté par son Directeur,

**77. CENTRE HOSPITALIER DU TERNOIS – Etablissement partie GHT de l'Artois-TERNOIS**

**Etablissement public de santé**

127, RUE D'HESDIN

62130 GAUDIN VERLOINGT

Représenté par son Directeur,

**78. EHPAD Résidence de la Haute porte à GUINES – HORS GHT**

**Etablissement public**

59, RUE DE GUIZELIN

62340 GUINES

Représenté par son Directeur,

**79. EHPAD FLEUR DE LIN – HONDSCHOOTE – HORS GHT**

**Etablissement public**

6, RUE DU MARECHAL FOCH

59122 HONDSCHOOTE

Représenté par son Directeur,

**80. EHPAD RESIDENCE AIGUE MARINE – HORS GHT**

**Etablissement public**

Chemin de la petite mare

59123 BRAY DUNES

Représenté par son Directeur,

**81. EHPAD RESIDENCE ARNOUL – ARDRES – HORS GHT**

**Etablissement public**

65, Rue MONTLUC

62610 ARDRES

Représenté par son Directeur,

**82. EPSM AGGLOMERATION LILLOISE – GHT PSYCHIATRIQUE 59/62**

**Etablissement public de santé**

1, RUE DE L'OMMELET

59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE

Représenté par son Directeur,

**83. EPSM DES FLANDRES – GHT PSYCHIATRIQUE 59/62**

**Etablissement public de santé**

790, ROUTE DE LOCRE

59270 BAILLEUL

Représenté par son Directeur,

**84. EPSM LILLE METROPOLE – GHT PSYCHIATRIQUE 59/62**

**Etablissement public de santé**

104, RUE DU GENERAL LECLERC

59280 ARMENTIERES

Représenté par son Directeur,

**85. EHPAD RESIDENCE DU VAL D'YSER – ESQUELBECQ – HORS GHT**

**Etablissement public**

65, RUE DE BERGUES

59470 ESQUELBECQ

Représenté par son Directeur,

**86. EPSM VAL DE LYS ARTOIS – ST VENANT – GHT PSYCHIATRIQUE 59/62**

**Etablissement public de santé**

20, RUE DE BUSNES

62350 SAINT VENANT

Représenté par son Directeur,

**87. RESIDENCE SAINT LOUIS – BOLLEZEELE – HORS GHT**

**Etablissement public**

703, Route de Merckeghem

59470 BOLLEZEELE

Représenté par son Directeur,

**88. EHPAD « LES 4 SAISONS » – HORS GHT**

**Etablissement public**

145, RUE D'AIRE

62350 SAINT VENANT

Représenté par son Directeur,

**89. EPC « Les Passerelles La source » – HORS GHT**

**Etablissement public**

206, Rue de Guarbecque  
62350 SAINT VENANT  
Représenté par son Directeur,

**90. EHPAD « Résidence les Provinces du Nord » – HORS GHT**

**Etablissement public**

44, Rue du LAZARO  
59700 MARCQ-EN-BAROEUL  
Représenté par son Directeur,

**91. EHPAD « Résidence Paul Cordonnier » – HORS GHT**

**Etablissement public**

4, Rue Maurice Genevoix  
59700 MARCQ-EN-BAROEUL  
Représenté par son Directeur.

**92. EHPAD « Résidence CLOOSTERMEULEN STEENVOORDE » - Hors GHT**

**Etablissement public**

Rue Jean de la Fontaine  
59114 STEENVOORDE  
Représenté par sa Directrice,

**93. EHPAD « LES LILAS » - Hors GHT**

**Etablissement public**

353, rue Pasteur  
62730 MARCK  
Représenté par sa Directrice

**94. EHPAD Olivier VARLET – Hors GHT**

**Etablissement public**

17, rue Verte  
59630 BOURBOURG  
Représenté par son Directeur

**95. GCS CICO (Cuisine Inter hospitalière de la Côte d'Opale)**

**GCS**

1601 Boulevard des Justes  
62100 CALAIS  
Représenté par son Administrateur

**96. EPSMS L'AGE BLEU (comprenant 3 sites)– Hors GHT**

**Etablissements publics**

85 bis, Rue du Général LECLERC  
60250 MOUY  
Représenté par son Directeur

## **97. EHPAD « Résidence de la Vallée – Hors GHT**

### **Établissement public**

4 bis, Rue de l'école  
02310 CHARLY SUR MARNE  
Représenté par sa Directrice

**D'autre part.**

L'ensemble des signataires sont désignés ci-après « Les membres ».

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 6133-1 et suivants et R. 6133-1 et suivants relatifs aux Groupements de Coopération Sanitaire et les articles L. 6132-3 et R. 6132-16 relatifs à la fonction achats des Groupements hospitaliers de territoire ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu l'article 24 de la convention constitutive relatif aux modifications de la convention constitutive ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale du 28 juin 2018 ;

Les soussignés sont convenus des dispositions suivantes :

### **PRÉAMBULE**

La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a créé les groupements hospitaliers de territoire (ci-après « GHT »).

En application de l'article L. 6132-3 du Code de la santé publique, les établissements supports des GHT assurent pour le compte des établissements parties au groupement la fonction achats.

A ce titre, les établissements supports au GHT assurent la passation des marchés des établissements parties qui en assurent l'exécution.

Dans ce cadre, il est nécessaire de faire évoluer le périmètre des compétences respectives des établissements supports et parties aux GHT au sein du GCS Groupement Régional d'Achats Multi-Segments et procéder en conséquence à des modifications de la convention constitutive.

### **ARTICLE 1 – OBJET**

Le présent avenant a pour objet d'apporter les modifications à la convention constitutive du GCS Groupement Régional d'Achats Multi-Segments, afin de tenir compte du transfert de compétences liées à la fonction achats aux établissements supports de GHT le 1er janvier 2018.

Page **15** sur **20**

Le présent avenant apportera aussi des corrections de forme.

Nonobstant ces corrections, modifications et ajouts, la convention constitutive du GCS reste inchangée.

## **ARTICLE 2 – MODIFICATIONS DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

### **2.1 Modifications de l'article 1. CREATION**

La mention de « Groupement de Coopération Sanitaire GRAPPP » figurant au troisième alinéa est remplacée par « Groupement de Coopération Sanitaire GRAM ».

Le point 1 du quatrième alinéa est modifié comme suit :

« A ce titre, l'implication de l'un des Membres dans une quelconque opération d'achats initiée par le Groupement ne peut se concevoir sans son accord. Il est précisé que les établissements parties aux groupements hospitaliers de territoire ne pourront donner leur accord que dans la limite de leurs compétences. Seuls les établissements supports pourront engager les établissements parties à conclure un marché, dans les conditions définies au règlement intérieur ».

### **2.2 Modifications de l'article 7. CAPITAL**

Le Groupement est constitué avec un capital de deux mille quatre cent trente euros (2 430 €) réparti comme suit :

- 50 € pour les établissements publics de santé dont les dépenses de titre 2 aux Comptes financiers 2012 sont supérieures ou égales à 10 000 000€ ;
- 30 € pour les établissements publics de santé dont les dépenses de titre 2 aux Comptes financiers 2012 sont supérieures ou égales à 3 000 000€ et inférieures à 10 000 000€ ;
- 10 € pour les autres établissements publics de santé et les établissements publics de santé mentale et médico-sociaux.

CENTRE HOSPITALIER DE SOISSONS	50
CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAU THIERRY	30
CENTRE HOSPITALIER – MAISON DE RETRAIRE DE GUISE	10
CENTRE HOSPITALIER HIRSON	10
CENTRE HOSPITALIER GENERAL DELA FERRE	10
CENTRE DE REEDUCATION ET READAPTATION DE SAINT-GOBAIN	10
CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN	50
CENTRE HOSPITALIER DE LAON	50
EPSMD DE L' AISNE	30

CENTRE HOSPITALIER DE VERVINS	10
CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY	30
MAISON DE SANTE ET DE CURE MEDICALE	10
CENTRE HOSPITALIER DE LA NOUVION EN THIERACHE	10
CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	50
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL COMPIEGNE/NOYON	50
CENTRE HOSPITALIER CREPY EN VALOIS	10
GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L'OISE	50
HOPITAL LOCAL DE GRANDVILLIERS	10
CENTRE HOSPITALIER de CHAUMONT EN VEXIN BERTINO JUEL	10
CENTRE HOSPITALIER DE CLERMONT DE L'OISE	30
CENTRE HOSPITALIER ISARIEN EPSM de l'Oise CLERMONT	50
HOPITAL LOCAL DE CREVECOEUR LE GRAND	10
CENTRE HOSPITALIER GEORGE DECROZE – Pont St MAXENCE	10
CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE	50
CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL	30
CENTRE HOSPITALIER DE CORBIE	10
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL MONTDIDIER-ROYE	30
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA BAIE DE SOMME	10
CENTRE HOSPITALIER DE PERONNE	30
CENTRE HOSPITALIER D'ALBERT	10
CENTRE HOSPITALIER DE HAM	10
SSR CENTRE APTÉ ASSOCIATION AUREORE	10
INSTITUT MEDICO PROFESSIONNEL RIBECOURT-DRESLINCOURT	10
MAISON DE RETRAITE DORCHY	10
EHPAD de CUTS	10
EHPAD BEAULIEU LES FONTAINES	10
CENTRE HOSPITALIER DE DOULLENS	10
CHU D'AMIENS-PICARDIE	50
CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI	50
CENTRE HOSPITALIER SAMBRE AVESNOIS	50
CENTRE HOSPITALIER DE JEUMONT	10
CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX	50
CENTRE HOSPITALIER DE SAINT AMAND LES EAUX	10
CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES	50
EHPAD INTERCOMMUNAL de BOESCHEPE et GODEWAERSVELDE	10
CENTRE HOSPITALIER DE DENAIN	50
CENTRE HOSPITALIER D'HAUTMONT	10
CENTRE HOSPITALIER DE FOURMIES	30
CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AVESNES	10



HOPITAL DEPARTEMENTAL DE FELLERIES-LIESSIES	10
CENTRE HOSPITALIER LE QUESNOY	30
CENTRE HOSPITALIER DE L'ARRONDISSEMENT MONTREUIL SUR MER	50
CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI	50
CENTRE HOSPITALIER DE SOMAIN	10
CENTRE HOSPITALIER DE LENS	50
CENTRE HOSPITALIER D'HENIN BEAUMONT	10
CENTRE HOSPITALIER D'HESDIN	10
CENTRE HOSPITALIER DE BOULOGNE	50
INSTITUT DEPARTEMENTAL ALBERT CALMETTE CAMIERS	10
CENTRE HOSPITALIER DE BETHUNE	50
CENTRE HOSPITALIER DE CALAIS	50
CENTRE HOSPITALIER DE LA BASSEE	10
CENTRE HOSPITALIER DE SAINT OMER	50
CENTRE HOSPITALIER DU CATEAU CAMBRAIS	10
CHRU LILLE	50
GROUPE HOSPITALIER LOOS HAUBOURDIN	30
GROUPE HOSPITALIER SECLIN CARVIN	30
CENTRE HOSPITALIER ARMENTIERES	50
CENTRE HOSPITALIER HAZEBROUCK	50
CENTRE HOSPITALIER TOURCOING	50
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE WATTRELOS	30
CENTRE HOSPITALIER DE WASQUEHAL	30
CENTRE HOSPITALIER DE BAILLEUL	30
CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE	50
CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS	50
CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME	10
CENTRE HOSPITALIER DU TERNOIS	10
EHPAD RESIDENCE DE LA HAUTE PORTE DE GUINES	10
EHPAD FLEUR DE LIN HONDSCHOOTE	10
EHPAD RESIDENCE AIGUE MARINE	10
EHPAD RESIDENCE ARNOUL – ARDRES	10
EPSM AGGLOMERATION LILLOISE	30
EPSM DES FLANDRES	30
EPSM VAL DE LYS ARTOIS St Venant	30
EHPAD RESIDENCE VAL D'YSER	10
EPSM LILLE METROPOLE	30
RESIDENCE SAINT LOUIS – BOLLEZEELE	30
EHPAD « LES 4 SAISONS » Saint-Venant	10
EPC « Les Passerelles La Source »	10

EHPAD « Résidence les Provinces »	10
EHPAD « Résidence Paul Cordonnier »	10
EHPAD « Résidence CLOOSTERMEULEN STEENVOORDE »	10
EHPAD « LES LILAS » à MARCK	10
EHPAD Olivier VARLET à BOURBOURG	10
GCS CICO (Cuisine Inter hospitalière de la Côte d'Opale) Calais	10
EPSMS L'AGE BLEU à Mouy (comprenant 3 sites)	10
EHPAD « Résidence de la Vallée à Charly sur marne	10

### 2.3 Modifications de l'article 8. DROITS SOCIAUX ET OBLIGATIONS DES ADHERENTS

L'avant dernier alinéa et le dernier alinéa de l'article 8.2. Droits et obligations sont modifiés comme suit :

« Dans le cadre du fonctionnement du GCS, les établissements membres de GHT s'engage à respecter le périmètre de leurs compétences respectives pour l'exercice de la fonction achats.

A ce titre, seuls les établissements supports des GHT sont autorisés à engager les établissements parties de leur GHT dans une opération d'achats lancée par le GCS, conformément aux dispositions de l'article L. 6132-3-I du Code de la santé publique. La définition des besoins quantitatifs et qualitatifs ainsi que l'exécution des marchés relèvent de la compétence des établissements parties aux GHT.

Ainsi, en matière d'achats, chaque membre du GCS ou chaque établissement support pour les établissements en GHT, s'engage à :

- Transmettre au GCS, et dans les délais déterminés par ce dernier, les éléments nécessaires à la définition et à l'expression de ses besoins qualitatifs et quantitatifs, ainsi que toute autre information nécessaire à chaque consultation et à la passation des marchés ;

Les établissements membres de GHT transmettront au GCS l'étendue de leur besoin, conformément aux règles définies au sein de chaque groupement. Dans ce cas, l'établissement support s'engage à informer le GCS du fonctionnement retenu.

- Indiquer au GCS un contact unique pour tous les échanges et selon les besoins les contacts supplémentaires en fonction des consultations, notamment le pharmacien représentant sa pharmacie à usage intérieur participant aux travaux des segments pharmaceutiques ;
- Communiquer au GCS le montant des achats réalisés sur chaque marché dans le cadre du GCS ;
- Respecter les échéanciers et calendrier établis par le GCS pour la passation des marchés ;

Exécuter les marchés dans les conditions contractuelles définies lors de la consultation collective pour la partie lui incombant ;

Informé le GCS de toute difficulté dans l'exécution des marchés et notamment de tout litige ou contentieux intervenant avec le(s) titulaire(s) ;

Se conformer à l'obligation d'exclusivité découlant des choix effectués, sauf exceptions autorisées par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-899 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. »

#### **2.4 Modifications de l'article 9. ADMISSION**

Le dernier alinéa est complété comme suit :

« Les nouveaux membres sont tenus de respecter le périmètre de leurs compétences, en particulièrement dans le cadre des GHT dont ils sont membres le cas échéant. »

#### **ARTICLE 3 – DATE D'EFFET**

L'adhésion des nouveaux membres ainsi que les dispositions du présent avenant prennent effet à la date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant ledit avenant.

**Fait à Beauvais, le 25 avril 2019**

**L'ADMINISTRATEUR DU GCS GRAM,**

ERIC GUYADER



En autant d'exemplaires originaux que de membres  
+ 1 pour le groupement  
+ 2 pour l'ARS



Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement CENTRE HOSPITALIER DE SOISSONS, Etablissement support du GHT SAPHIR

faisant élection de domicile au 46, avenue du Général de Gaulle 02209 SOISSONS cedex....

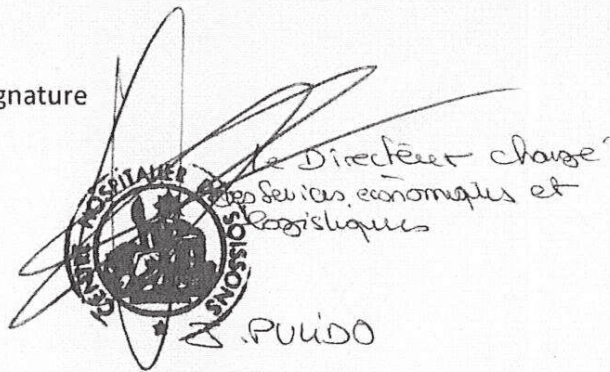
immatriculé(e) sous le n° 260 208 624 000 15 .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités : CENTRE HOSPITALIER JEANNE DE NAVARRE, Route de Verdilly 02400 CHATEAU THIERRY

représenté(e) par Monsieur PULIDO José, Directeur-adjoint chargé des ressources économiques et logistiques

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



Le Directeur chargé  
des Services économiques et  
logistiques  
J. PULIDO

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

Le Centre Hospitalier Jeanne de Navarre faisant élection de domicile : Route de Verdilly, 02405 Château-Thierry, immatriculé sous le n° 26020863200018, agissant pour son compte et au nom et pour le compte de l'EHPAD de Bellevue, représenté par Madame DUCOUT Sylvaine, dûment habilitée à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



Mme DUCOUT Sylvaine, Directrice du Centre Hospitalier Jeanne de Navarre

Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la  
convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement **Centre Hospitalier de Saint-Quentin**

faisant élection de domicile au **1, avenue Michel de l'Hospital 02321 SAINT QUENTIN CEDEX**

**Etablissement support GHT Aisne Nord-Haute Somme**

immatriculé(e) sous le n° **260 208 616 00011**

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités du

**Centre Hospitalier et Maison de retraite de Guise,**

**Centre Hospitalier de Chauny,**


**Centre Hospitalier de Péronne, Maison de santé et cure médicale**

**Maison de retraite médicalisée de Bohain**


représenté(e) par **Monsieur François GAUTHIEZ, Directeur général**

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



LE DIRECTEUR,



F. GAUTHIEZ



Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement ..... Centre Hospitalier de Guise .....

faisant élection de domicile au ..... 858 rue des docteurs de ville .....

..... 02120 GUISE .....

.....  
immatriculé(e) sous le n° ..... 26 02 08 657 000 15 .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

.....  
représenté(e) par Monsieur ou Madame ..... MONSIEUR Audrey .....

.....  
dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'CENTRE HOSPITALIER DE GUISE' around the top and '02120' at the bottom, with a central emblem.

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement des Centres Hospitaliers d'HI NO VE

faisant élection de domicile au 40 Rue aux loups, 02500 HIRSON

.....

.....

immatriculé(e) sous le n° 020001087 ..... pour HIRSON

immatriculé(e) sous le n° 020000246 ..... pour Vervins

immatriculé(e) sous le n° 020000105 ..... pour le Nouvion

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités d'Hirson, Vervins et le Nouvion

.....

.....

représenté(e) par Madame TATINCLAUX MARTINE

.....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature





## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement Centre Hospitalier Gériatrique

faisant élection de domicile au 2 Avenue Dupuis

02800 LA FERRE

immatriculé(e) sous le n° 0200000088

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités

représenté(e) par Monsieur ~~ou Madame~~ Etienne DUVAL, Directeur

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

  
Le Directeur  
Etienne DUVAL

Centre Hospitalier Gériatrique  
2, Avenue Dupuis - 02800 LA FERRE  
Secrétariat de Direction  
Tél. : 03.23.56.67.16  
Fax : 03.23.56.67.29

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement Centre de Rééducation Réadaptation Fonctionnelle  
faisant éléction de domicile au Roch de Saint Nicolas 02410 SAINT-GOBAIN

.....

.....

immatriculé(e) sous le n° 02 000 3620.....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

.....

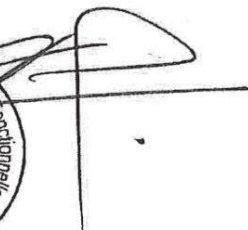
.....

représenté(e) par Monsieur ou Madame DURAL Etienne.....

.....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature


Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement ..... Centre hospitalier de LAON .....  
faisant élection de domicile au ..... 33 rue Marcelin .....  
..... Berthelot 02000 LAON .....

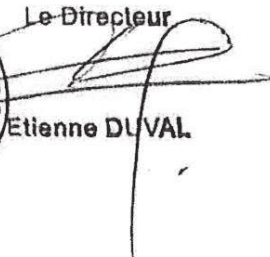
immatriculé(e) sous le n° ..... 260 208 715 000 11 .....


agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

représenté(e) par Monsieur ou Madame ..... Etienne DUVAL, .....  
..... DIRECTEUR .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

Le Directeur  
  
Etienne DUVAL



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement : **CENTRE HOSPITALIER**

Faisant élection de domicile au : **94 rue des Anciens Combattants d'AFN et TOM**

**02303 CHAUNY CEDEX**

Immatriculé(e) sous le n° **260 208 640 00011**

Agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités : **CENTRE HOSPITALIER**

**94 rue des Anciens Combattants 02303 CHAUNY CEDEX**

Représenté(e) par : **Monsieur François GAUTHIEZ, Directeur Général**

Dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Chauny, le 16/05/2019

François GAUTHIEZ  
Directeur Général





## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement ..... Centre Hospitalier de PERONNE - 80200  
faisant éléction de domicile au .....  
..... Et d'habitation au Centre CAT Aisne Nord  
..... Haute Somme  
immatriculé(e) sous le n° ..... Finan : 8 000 000 93  
agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités .....

représenté(e) par Monsieur ou Madame ..... Jean Baptiste DEHAIVE  
..... Directeur de site

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

13 JUIN 2019  
  


## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement ..... **CENTRE HOSPITALIER DE HAM**  
faisant élection de domicile au ..... **56, RUE DE VERDUN**  
..... **80400 HAM**

immatriculé(e) sous le n° .. **800000077**  
agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités..... **du CENTRE**  
**HOSPITALIER DE HAM**

représenté(e) par Monsieur ou Madame ..... **ALAIN BONNIÈRE**  
**SON DIRECTEUR**

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



**CENTRE HOSPITALIER**  
*Monsieur le Directeur*  
56, Rue de Verdun  
80400 HAM

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement ..... eps.m.d. de l'AISNE .....

faisant élection de domicile au ..... 02320 PRÉMONTRÉ .....

immatriculé(e) sous le n° .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

représenté(e) par Monsieur ~~ou~~ Madame ..... MAUJERET François .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature ..... F. Malleret .....  
Le Directeur par Intérim  
  
F. MALLERET



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement ..... Maison de Santé BOHAIN .....  
faisant élection de domicile au ..... 57 Rue Olivier Dequise .....  
.....  
02110 ..... BOHAIN-EN-VERMANDOIS .....  
immatriculé(e) sous le n° ..... SIRET 260 208 673 000 12 .....  
agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités .....  
Maison de Santé de BOHAIN .....  
.....  
représenté(e) par Monsieur ou Madame ..... MONGIN Audrey .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature ..... Le 16/5/19 .....





## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement ..... Association Aurore - SSR .....  
faisant élection de domicile au ..... 2 Rue Dutoit de Noifosse .....  
..... 02880 BUCY-LE-LONG .....

immatriculé(e) sous le n° ..... 775 684 970 007 23 .....  
agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités .....  
..... SSR Addicto .....

représenté(e) par ~~Monsieur~~ ou Madame ..... CASTERNAN Sabine .....  
..... Directrice .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

**Association Aurore**  
Centre APTE  
2 Rue Dutoit de Noifosse  
02880 BUCY LE LONG  
☎ : 03.23.72.22.80 - Fax : 03.23.72.22.88



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement ..... Centre Hospitalier de Beauvais .....  
faisant élection de domicile au ..... 40 Avenue Léon BLUM .....  
..... BP 40319 60021 Beauvais cedex .....

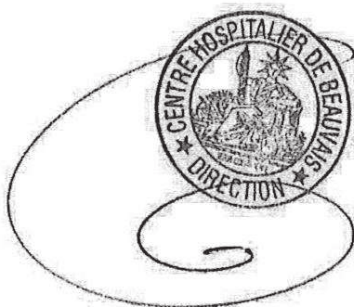
immatriculé(e) sous le n° ..... 600 100 713 .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités .....

représenté(e) par Monsieur ~~ou Madame~~ ..... ERIC GUYADER .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



Formulaire de signature de la convention constitutive

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement : HOPITAL LOCAL

faisant élection de domicile au : 9 Place Barbier 60210 GRANDVILLIERS

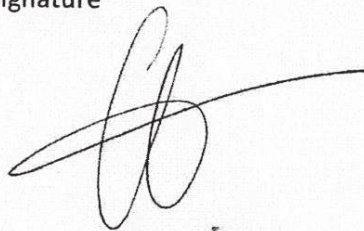
immatriculé(e) sous le n° 18

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités

représenté(e) par Madame COME Anne-Lise

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



**AL. CÔME**  
Directeur



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement .....  
CENTRE HOSPITALIER

faisant élection de domicile au ..... B.P. 53 .....  
60240 CHAUMONT-EN-VEXIN

immatriculé(e) sous le n° ..... 600 100 572 .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

..... Centre Hospitalier Brestnot Jules Chaumont-en-Vexin .....

représenté(e) par Monsieur ou Madame ..... Christine Lavchet, .....

..... Directrice .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement Centre Hospitalier de Clermont  
faisant élection de domicile au Rue Frédéric Roboisson  
63000 CLERMONT

immatriculé(e) sous le n° 600 100 648  
agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités

représenté(e) par Monsieur ou Madame Eric Guyader, Directeur par intérim

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Eric Guyader".

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement : **Centre Hospitalier Jean-Baptiste CARON** .....

faisant élection de domicile au 18 place de l'Hotel de Ville 60360 CREVECOEUR LE GRAND.

.....

.....

immatriculé(e) sous le n° **26600024900018** .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités .....

.....

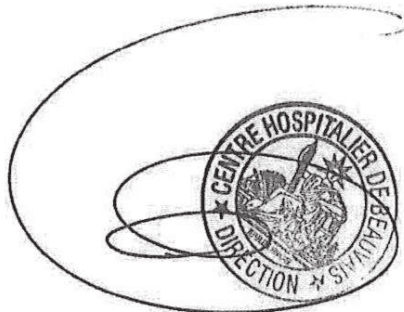
.....

représenté(e) par **Monsieur Eric GUYADER** Directeur Général .....

.....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement **CENTRE HOSPITALIER COMPIEGNE-NOYON**.....

faisant élection de domicile au **8 Avenue Henri Adnot, BP50029, 60 200 COMPIEGNE**.....

immatriculé sous le n° **FINESS600100721**.....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités .....

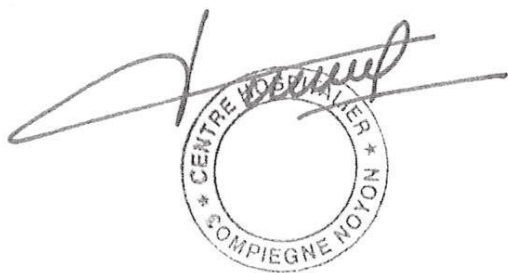
.....

.....

représenté par **Madame Brigitte DUVAL, Directrice générale,**

dûment habilitée à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "CENTRE HOSPITALIER" at the top and "COMPIEGNE NOYON" at the bottom, separated by two small stars on each side.



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement Centre hospitalier de Crépy-en-Valois .....

faisant élection de domicile au 16 rue saint Lazare 60800 CREPY-EN-VALOIS.....

.....

immatriculé(e) sous le n° 266007038 (SIREN) .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

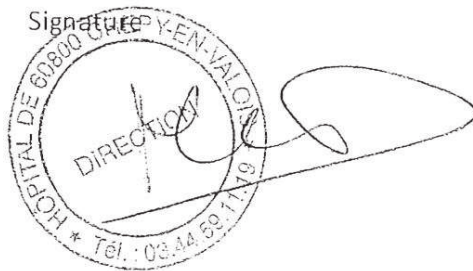
.....

représenté(e) par Monsieur ou Madame Marie-Cécile DARMOIS, directrice par intérim .....

.....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature





## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement **EHPAD Maison de retraite Dorchy**.....  
faisant élection de domicile au **1 Rue du Parc, 60 350 ATTICHY**.....  
immatriculé sous le n° **FINESS600100614**.....  
agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....  
.....  
.....

représenté par **Madame Brigitte DUVAL, Directrice générale,**

dûment habilitée à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular stamp. The stamp contains the text "CENTRE HOSPITALIER" at the top and "COMPIEGNE NOYON" at the bottom, with two small stars on either side. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement **EHPAD Résidence de Bizy**.....

faisant élection de domicile au **272 Rue Isidore de Pommery, 60 400 CUTS**.....

immatriculé sous le n° **FINESS600101356**.....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

.....

.....

représenté par **Madame Brigitte DUVAL, Directrice générale,**

dûment habilitée à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "CENTRE HOSPITALIER" at the top and "COMPIEGNE NOYON" at the bottom, with a small star on the left side.

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement **IMPRO**.....

faisant élection de domicile au **230 Rue du Château, 60 170 RIBECOURT-DRESLINCOURT**

immatriculé sous le n° **FINESS600101976**.....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

.....

.....

représenté par **Madame Brigitte DUVAL, Directrice générale,**

dûment habilitée à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "CENTRE HOSPITALIER" at the top and "COMPIEGNE NOYON" at the bottom, with a small star symbol on the left side.

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement EHPAD Résidence Bellifontaine.....

faisant élection de domicile au 9 Rue de Noyon, 60 310 BEAULIEU LES FONTAINES.....

immatriculé sous le n° FINESS600100556.....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

.....

.....

représenté par Madame Brigitte DUVAL, Directrice générale,

dûment habilitée à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular stamp. The stamp contains the text "CENTRE HOSPITALIER" at the top and "COMPIEGNE NOYON" at the bottom, with a small star on the right side. The signature is written in a cursive style and overlaps the stamp.

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement **Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise (GHPSO)**.....

faisant élection de domicile au **Boulevard Laënnec 60100 CREIL** .....

.....  
immatriculé(e) sous le n° de Siret : **200 029 619 000 18** .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités **EHPAD de Nanteuil**

**le Haudouin et Hôpital Georges Decroze de Pont Sainte Maxence**

.....  
représenté(e) par par **Monsieur Didier SAADA** .....

.....  
dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature :



Didier SAADA

Directeur du GHPSO



Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement ..... Centre Hospitalier Georges DECROZE .....

faisant élection de domicile au ..... 5 rue Ambroise CROIZAT .....

..... 60700 PONT-SAÏNTE-MAXENCE .....

immatriculé(e) sous le n° ..... 600 100 127 (code FINISS) .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

représenté(e) par Monsieur ou Madame ..... Monsieur BELLOT Olivia, .....

Directeur .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes.

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement : *Centre Hospitalier Isarien – EPSM de l'Oise*

faisant élection de domicile au : *2 rue des Finets – 60607 CLERMONT Cedex*

.....  
.....  
immatriculé(e) sous le n° *266 007 111 000 13*.....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités :

*Centre Hospitalier Isarien – EPSM de l'Oise*.....  
.....

représenté(e) par **Monsieur Stephan MARTINO - Directeur**.....  
.....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature : **Le Directeur**

  
 **MARTINO**



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement : **CHU d'Amiens Picardie** .....

faisant élection de domicile au **1 Rue du Professeur Christian Cabrol, 80054 Amiens ..**

immatriculé(e) sous le n° **268 000 148 00018**.....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

représenté(e) par **Madame Tassery Magali Directeur de la Direction des Achats GHT SLS par délégation de Madame Portal Directeur Général du CHU d'Amiens Picardie** .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a horizontal line extending to the right.



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE .....

faisant élection de domicile au 43, rue de l'Isle – 80142 ABBEVILLE CEDEX .....

.....

.....

immatriculé sous le n° 800000028 .....

agissant pour son compte .....

.....

.....

représenté par Monsieur Georges NIVESSE, Directeur .....

.....

dûment habilité à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Le Directeur,

**G. NIVESSE**

**Formulaire de signature de la convention constitutive**

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la  
convention constitutive du GCS du GRAM**

**L'établissement CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL**

**faisant élection de domicile au Route de Paris – CS 74410 – 80044 AMIENS CEDEX 1**

**Immatriculé(e) sous le n° 80.0000.119**

**agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités**

**représenté(e) par Monsieur MAURY François**

**dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la  
convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional  
d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.**

**A Amiens, le 3 Juin 2019**

**Le Directeur,**



**F. MAURY**

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement : **CENTRE HOSPITALIER DE CORBIE**

faisant élection de domicile au : **33 RUE GAMBETTA 80800 CORBIE**

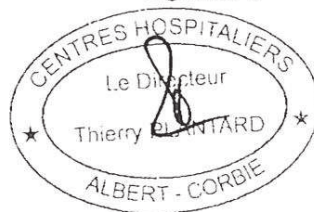
immatriculé(e) sous le n° FINESS : **8 00000 51**

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités : **CH CORBIE**

représenté(e) par : **Monsieur Thierry PLANTARD - Directeur**

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la  
convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement **CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MONTDIDIER ET ROYE**

faisant élection de domicile au **25 Rue Amand de Vienne**

immatriculé(e) sous le n° **80.0000.396**

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités

représenté(e) par **Monsieur MAURY François**

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

A Amlens, le 3 Juin 2019



Le Directeur,

F. MAURY

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme .....

faisant élection de domicile au 33, Quai du Romerel - 80230 Saint-Valéry-sur-Somme.....

.....

.....

immatriculé sous le n° 800000135.....

agissant pour son compte .....

.....

.....

représenté par Monsieur Georges NIVASSE, Directeur .....

.....

dûment habilité à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Le Directeur,

**G. NIVASSE**



Formulaire de signature de la convention constitutive

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement : **CENTRE HOSPITALIER D'ALBERT**

Faisant élection de domicile au : **RUE TIEN TSIN – BP N° 30214 – 80303 ALBERT CEDEX**

Immatriculé(e) sous le n° FINESS : **80 000 003 6**

Agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités : **CH ALBERT**

Représenté(e) par : **Monsieur Thierry PLANTARD – Directeur**

Dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement CENTRE HOSPITALIER DE DOULLENS .....


faisant élection de domicile au RUE DE ROUTEQUEUE – BP 90031 – 80600 DOULLENS .....

immatriculé(e) sous le n° SIRET : 26800010600016 / N° FINESS : 800000226 .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités CENTRE HOSPITALIER DE DOULLENS.....

représenté(e) par Monsieur Fabien PETIT – Directeur Délégué .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Pour la Directrice Générale,  
Et par délégation,  
Le Directeur Délégué,  
  
Fabien PETIT



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement CENTRE HOSPITALIER D' HESDIN  
faisant élection de domicile au 3 RUE PRÉVOST - BP 89 -  
62140 HESDIN

immatriculé(e) sous le n° .....  
agissant pour ~~son~~ compte et au nom et pour le compte des entités.....

représenté(e) par Monsieur ou Madame M<sup>me</sup> JEANNE-MARIE  
MARION-DRUMEZ, DIRECTRICE

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

21/05/19



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement CENTRE HOSPITALIER DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL

faisant éléction de domicile au 140 CHEMIN DEPTAL 191 - CS 70008

62180 RANG-DU-FLIERS

immatriculé(e) sous le n° .....

agissant pour ~~son~~ compte et au nom et pour le compte des entités.....

représenté(e) par Monsieur ou Madame M<sup>me</sup> JEANNE-MARIE

MARION-DRUMEZ, DIRECTRICE

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

21/05/19





## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement du CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

faisant élection de domicile au avenue Désandrouin 59300 VALENCIENNES

immatriculé(e) sous le n° siret 26 590 6735 00013

agissant pour son compte ~~et au nom et pour le compte des entités~~.....

.....

.....

représenté(e) par Monsieur ~~ou Madame~~ Rodolphe BOURRET, Directeur Général

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

Rodolphe BOURRET

Directeur Général





Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la  
convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement CH CAMBRAI

faisant élection de domicile au 516 avenue de Paris

CS 90389

59407 Cambrai cedex

immatriculé(e) sous le n° .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

.....

.....

représenté(e) par Monsieur ou Madame Charlotte NOBECOURT

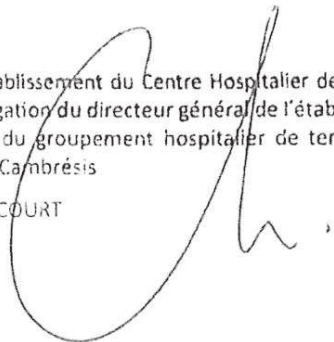
.....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

Pour l'Etablissement du Centre Hospitalier de Cambrai,  
Par délégation du directeur général de l'établissement  
Support du groupement hospitalier de territoire du  
Hainaut-Cambrésis

C. NOBECOURT



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

Le Centre Hospitalier de Sambre Avesnois faisant élection de domicile au 13 Boulevard Pasteur à Maubeuge (59607)

immatriculé sous le n° 59 078 1803 (n° finess du CHSA)

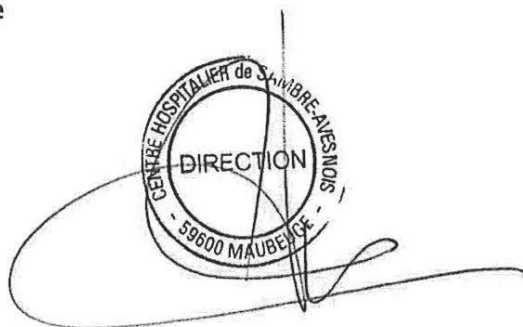
agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités :

- Centre Hospitalier de Sambre Avesnois,
- Centre Hospitalier de Jeumont
- Hôpital Départemental de Felleries Liessies


représenté(e) par Monsieur Patrick JACSON, Directeur par intérim

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "CENTRE HOSPITALIER de SAMBRE-AVESNOIS" around the top edge, "DIRECTION" in the center, and "59600 MAUBEUGE" around the bottom edge.

Service de Soins de Suite et de Réadaptation spécialisés affections de la personne âgée  
polypathologique dépendante ou à risque de dépendance  
EHPAD  
Maison d'Accueil Spécialisée



871 avenue du Général de Gaulle  
BP 20110  
59571 JEUMONT Cedex

Tél : 03.27.53.00.70  
Fax : 03.27.69.71.65  
direction@ch-jeumont.fr

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement Centre Hospitalier de Jeumont

faisant élection de domicile au 871 avenue du Général De Gaulle 59460 Jeumont

.....  
.....  
immatriculé(e) sous le n° 26590690900048 .....

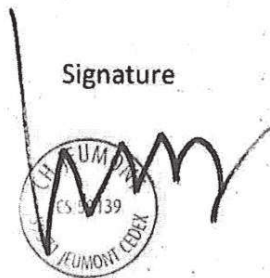
agissant pour son compte .....

.....  
.....  
représenté(e) par Monsieur Pillot Jean David .....

.....  
.....  
dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Jeumont, le 7 octobre 2019

Signature





## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement ..... CH. Saint Amand les Eaux .....  
faisant élection de domicile au ..... 19 rue des anciens d'AFN .....  
..... 59230 SAINT AMAND LES EAUX .....  
.....  
immatriculé(e) sous le n° ..... N° Finex 590782207 .....  
agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....  
.....  
.....

représenté(e) par Monsieur ou Madame ..... Michel THUMERELLE - Directeur .....  
.....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



Le Directeur,

M. THUMERELLE.

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement , Centre Hospitalier de Denain

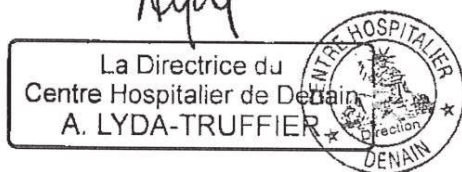
faisant élection de domicile au 25bis rue Jean Jaurès – 59220 Denain

immatriculé(e) sous le n° 590 782 165

représenté par Madame Agnès LYDA-TRUFFIER

dûment habilitée à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature





Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement Centre Hospitalier d'Hautmont.....

faisant éléction de domicile au .....

136 rue Gambetta .....

59330 HAUTMONT.....

immatriculé(e) sous le n° .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

représenté(e) par Monsieur ou Madame FALLET .....

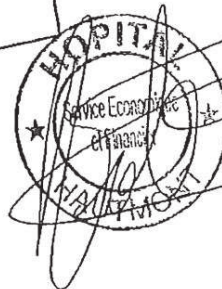
Responsable du Service Economique et Financier et Référent Achats .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

Pour l'établissement d'Hautmont, par délégation  
du directeur général de l'établissement support  
du groupement hospitalier de territoire  
du Hainaut-Cambrésis

le 5/9/19



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement ..... de Fourmies .....

faisant élection de domicile au ..... Centre Hospitalier .....

..... Rue de l'Hôpital - BP 20025 .....

..... 59611 FOURMIES .....

immatriculé(e) sous le n° ..... 265 906 859 000 111 .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités .....

.....

.....


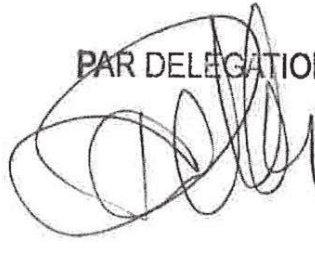
représenté(e) par Monsieur ~~ou Madame~~ ..... RYSINSKI Jaroslaw .....

.....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

PAR DELEGATION



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AVESNES

faisant élection de domicile au Route d'Haut Lieu 59440 AVESNES SUR HELPE

immatriculé(e) sous le n° 265 906 750 000 12 agissant pour son compte et représenté par Monsieur Serge GUNST

Dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement ..... *Hôpital Départemental Felleries-Lievis* .....

faisant élection de domicile au ..... *21 Rue du Val Joly* .....

..... *59140 FELLERIES* .....

immatriculé(e) sous le n° ..... *59 0000 543* .....

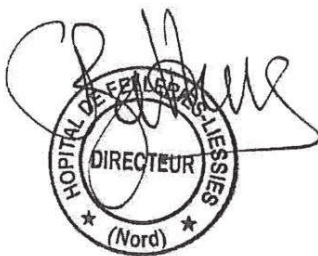
agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités .....

représenté(e) par Monsieur ou Madame ..... *Christine BATTEUX JEHOU* .....

..... *Directrice Déléguée* .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "HOPITAL DE FELLERIES-LIEVIS" around the top edge, "DIRECTEUR" in the center, and "(Nord)" at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the word "(Nord)".



Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement Centre Hospitalier du QUESNOY

faisant élection de domicile au Rue du 8 mai 1945

59530 LE QUESNOY

immatriculé(e) sous le n° 265 906 933 00 12A

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

représenté(e) par ~~Monsieur~~ ou Madame DELPLANQUE Régine

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

*La Directrice*



*P/6*

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Régine Delplanque".

*Mme Régine DELPLANQUE*



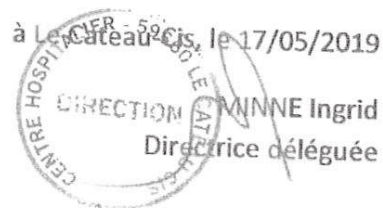
Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la  
convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement Centre Hospitalier de Le Cateau-Cambrésis faisant élection de domicile au  
28, boulevard Paturle – 59360 LE CATEAU-CAMBRESIS, immatriculé(e) sous le n° .....

agissant pour son compte représenté par Monsieur LEGROS Philippe, Directeur par intérim  
et par délégation, Madame MINNE Ingrid, Directrice déléguée dûment habilité(e) à cet effet,  
approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du  
Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments »  
dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

à Le Cateau-Cis, le 17/05/2019



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

Le CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE, établissement support du GHT Lille Métropole Flandre Intérieure

faisant élection de domicile au 2 Avenue Oscar Lambret – CS 700001 – 59037 Lille

immatriculé(e) sous le n° 265 906 719

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des établissements parties au GHT dont la liste suit :

- CH Armentières
- CH Bailleul
- CH Hazebrouck
- GH Loos-Haubourdin
- CH Roubaix
- GH Seclin-Carvin
- CH Tourcoing
- CHI Wasquehal
- CH Wattrelos

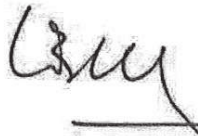
représenté par Monsieur Frédéric BOIRON, Directeur Général du CHU de Lille

dûment habilité à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Le Directeur Général du CHU de Lille

**Monsieur Frédéric BOIRON**

Signature



Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement ... Groupe Hospitalier Loos Haubourdin .....

faisant élection de domicile au ... 20 rue Henri Barbusse - .....

59 120 Loos .....

immatriculé(e) sous le n° ... 20 003 523 600 013 .....

agissant pour son compte .....

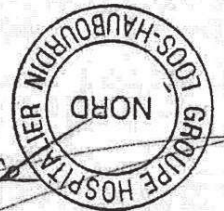
représenté(e) par ~~Monsieur~~ ou Madame ... Séverine LABOUE, directrice .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

S. LABOUE

La Directrice





## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement **GROUPE HOSPITALIER SECLIN CARVIN (GHSC)**

faisant élection de domicile **Route d'Apolda BP109 59471 SECLIN CEDEX,**

immatriculé(e) sous le n° **265 906 982 000 11,**

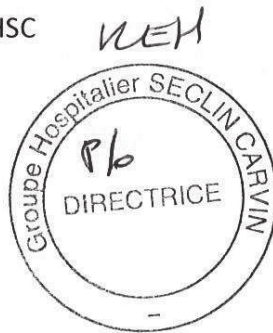
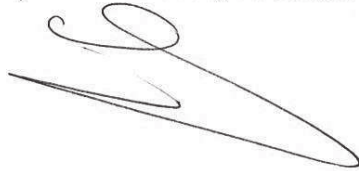
agissant pour son compte,

représenté(e) par **Madame DELMOTTE Sophie, Directrice du GHSC,**

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

A Seclin, le 24 juillet 2020

*Pb* Sophie DELMOTTE, Directrice du GHSC



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement Centre Hospitalier d'Armentières

faisant élection de domicile au 112, rue Sadi Carnot BP 189 à 59421 ARMENTIERES cedex .

.....  
.....  
immatriculé(e) sous le n° 265 906 743 00017 .....

agissant pour son compte en tant qu'établissement partie du GHT LMFI.....  
.....  
.....

représenté(e) par Monsieur Christian BURGI, administrateur provisoire

.....  
dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

a.

A Armentières le 17 Octobre 2019.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'A'. To the right of the signature is a circular stamp. The stamp contains the text 'Direction Générale' at the top and bottom, and 'Centre Hospitalier d'Armentières' in the center. There is a stylized logo in the center of the stamp, possibly representing the letters 'CH'.



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement Centre Hospitalier HALEBROUCK

faisant éléction de domicile au 1, rue de l'Hôpital  
59190 Halebrouck


immatriculé(e) sous le n° 59 000 0774

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités Centre  
Hospitalier d'Halebrouck

représenté(e) par Monsieur ou Madame LECOUSTRE, Directrice  
du Centre Hospitalier.

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

  
Sylvie LECOUSTRE  
Directrice  


Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la  
convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement CENTRE HOSPITALIER DE TOURCOING

faisant élection de domicile au 155, avenue du Président Coty à TOURCOING (59200)

immatriculé sous le n° 59 078 1902 .....

représenté par Monsieur Vincent KAUFFMANN, Directeur .....

.....  
dûment habilité à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la  
convention constitutive du GCS du GRAM**



L'établissement Centre Hospitalier de Valenciennes  
faisant élection de domicile au 3 rue du Dr Fleming  
59393 Valenciennes Cedex

immatriculé(e) sous le n° 965 901 014 000 12  
agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

représenté(e) par Monsieur ou Madame Eric Krzykala

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

  
ERIC KRZYKALA  
Directeur  




## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement ..... **CENTRE HOSPITALIER  
INTERCOMMUNAL** .....  
faisant élection de domicile au ..... Rue Salvador Allende - B.P. 165  
59444 WASQUEHAL Cédex .....  
Tél. 03 20 89 65 65 - Fax 03 20 89 65 55

immatriculé(e) sous le n° .....  
agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

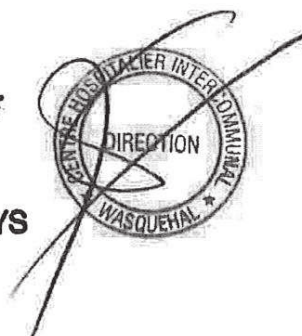
représenté(e) par Monsieur ou Madame ..... Emmanuel ..... S.Y.S......

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

Le Directeur

Emmanuel SYS



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement **Centre Hospitalier de Roubaix**.....

faisant élection de domicile au **35 rue de Barbieux – CS 60359 – 59056 Roubaix Cedex**.....

immatriculé sous le n° **590782421**.....

agissant pour son compte .....

représenté par **Monsieur Maxime MORIN** .....

dûment habilité à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

Le Directeur,

Maxime MORIN





## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement **Centre Hospitalier de Roubaix**.....

faisant élection de domicile au **35 rue de Barbieux – CS 60359 – 59056 Roubaix Cedex**.....

immatriculé sous le n° **590782421**.....

agissant pour son compte .....

représenté par **Monsieur Maxime MORIN** .....

dûment habilité à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

Le Directeur,

Maxime MORIN



Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la  
convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement Centre Hospitalier de Bailleul

faisant élection de domicile au 40 rue de Lille – BP 69 – 59270 BAILLEUL.....

immatriculé(e) sous le n° SIRET 265 906 768 00014 / FINESS 59 07 82 645 .....

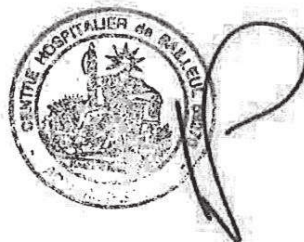
agissant pour son compte .....

représenté(e) par Madame Valérie Pascal, Directrice.....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

Bailleul, le  
**04 OCT. 2019**  
La Directrice  
Valérie PASCAL



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement ..... EHAAD Le Clos du Traitin .....

faisant éléction de domicile au ..... 101 Chemin des Pains .....

..... 59999 Roeschepoix .....

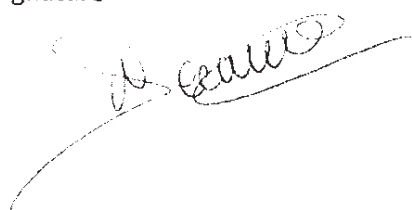
immatriculé(e) sous le n° ..... S.I.E.L. 20 09 966 0003 .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités .....

représenté(e) par ~~Monsieur~~ ou Madame ..... Doreen de lae .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

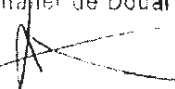
L'établissement ..... Centre Hospitalier de Douai .....  
faisant élection de domicile au ..... Route de Cambrai .....  
..... B.P. 10740 .....  
..... 59507 Douai Cedex .....  
immatriculé(e) sous le n° ..... 265 906 826 000 10 .....  
agissant pour son compte ~~et au nom et pour le compte des entités~~.....

représenté(e) par Monsieur ~~ou Madame~~ ..... Renaud Dogimont .....  
.....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature Douai, le 16 MAI 2019



Le Directeur  
du Centre Hospitalier de Douai  
Po.   
Renaud DOGIMONT

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement CH SOMAIN .....

faisant élection de domicile au 61 bis rue Joseph Bouliez 59490 Somain .....

.....

.....

immatriculé(e) sous le n° .....

agissant pour son compte ~~et au nom et pour le compte des entités~~ .....

.....

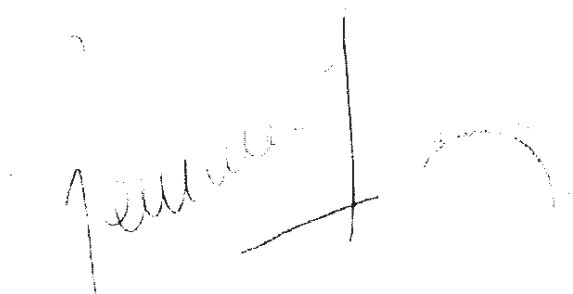
.....

représenté(e) par Monsieur ou Madame Brigitte Remmery, Directrice .....

.....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



M. Lesq...  
Brigitte Remmery, Directrice



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement Centre hospitalier de Dunkerque.....

faisant élection de domicile au 130 avenue Louis Herbeaux – CS 76 367 – 59385 Dunkerque  
Cedex 1 .....

immatriculé(e) sous le n° 512 068 800 0014 .....

agissant pour son compte ~~et au nom et pour le compte des entités~~ .....

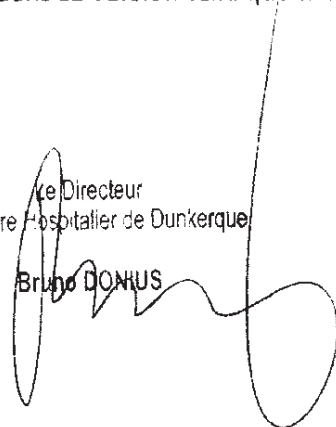
représenté(e) par Monsieur ~~ou Madame~~ Bruno DONIUS – Directeur du Centre hospitalier de  
Dunkerque .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la  
convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional  
d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

Le Directeur  
du Centre Hospitalier de Dunkerque

Bruno DONIUS



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement Centre hospitalier de la Région de saint-omer  
faisant élection de domicile au Route de Blendeques - BP 60357 Helfaut  
62505 saint-omer cedex


immatriculé(e) sous le n° Siret : 266 209 667 00150

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités

représenté(e) par Monsieur ou Madame MERLAUD Philippe

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

  
Le Directeur Général  
Philippe MERLAUD

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement Centre Hospitalier de Boulogne sur mer

faisant élection de domicile au rue Jacques Monod, BP 609, 62321 Boulogne sur mer cedex

immatriculé(e) sous le n° 266209402

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

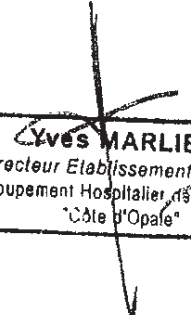
Centre Hospitalier de Calais, 1601 boulevard des justes, BP 339, 62107 Calais Cedex (N° SIREN : 266209410)

Institut Départemental Albert Calmette, Route de Widehem, 62176 Camiers (N° SIREN : 266209394)

représenté(e) par Monsieur Yves MARLIER

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

  
**Yves MARLIER**  
Directeur Etablissement Support  
Groupement Hospitalier de Territoire  
"Côte d'Opale"

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement Centre Hospitalier de CALAIS.....

faisant élection de domicile au 1601, boulevard des Justes.....

immatriculé(e) sous le n° 26620941000197 .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

représenté(e) par Madame HENNION Caroline, Directrice .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement : Institut Départemental Albert Calmette, établissement partie GHT  
Côte d'Opale - Etablissement Public de Santé Mentale

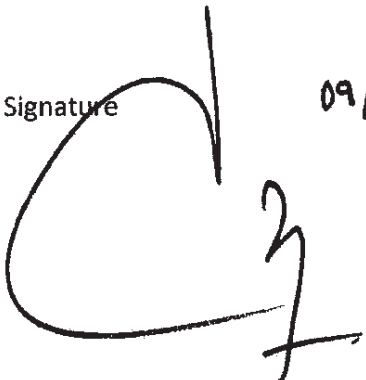
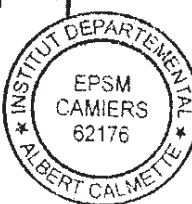
faisant éléction de domicile au Route de Widehem  
62176 CAMIERS

.....  
immatriculé(e) sous le n° 620 112 607 (Finess)

agissant pour son compte ~~et au nom et pour le compte des entités~~.....  
.....  
.....

représenté(e) par Monsieur ~~ou Madame~~ Bruno DELATTRE  
Directeur

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature  09/09/19  




## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement ..... Centre Hospitalier de Lens .....

faisant élection de domicile au ..... 99 Route de la Bassée .....

..... 62300 Lens .....

immatriculé(e) sous le n° .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités ..... Centre Hospitalier  
de Béthune - Beuvry, La Bassée et Hémin - Beaumont .....

représenté(e) par Monsieur ou Madame ..... Edmond Mackowiak, .....

..... Directeur général .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Es/Signature



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement ..... CENTRE HOSPITALIER d'ARRAS .....

faisant élection de domicile au ..... 3, Boulevard Bernier .....  
..... 62000 ARRAS .....

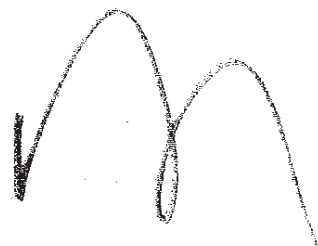
immatriculé(e) sous le n° ..... 620100057 .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités .....

représenté(e) par Monsieur ou Madame ..... Pierre BERTRAND .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement ..... CENTRE HOSPITALIER de BAPAUME .....

faisant élection de domicile au ..... 55, rue de la République .....

..... 62453 BAPAUME Cédex .....

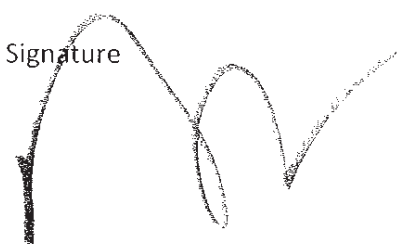
.....  
immatriculé(e) sous le n° ..... 62000059 .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités .....

.....  
représenté(e) par Monsieur ou Madame ..... Pierre BERTRAND .....

.....  
dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement ..... CENTRE HOSPITALIER du TERNOIS .....  
faisant élection de domicile au ..... 127 rue d'Heudin .....  
..... 62130 GAUCHIN-VERLOINGT .....

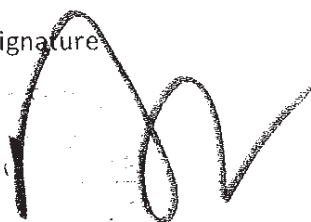
immatriculé(e) sous le n° ..... 620 10 00 81 .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités .....

représenté(e) par Monsieur ou ~~Madame~~ ..... Pierre BERTRAND .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement ..... RESIDENCE DE LA HAUTE PORTE - ELHAD .....

faisant élection de domicile au ..... 59 Rue de Guizelin 61340 GUINÉS .....

immatriculé(e) sous le n° ..... 266 209 968 00010 .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités .....

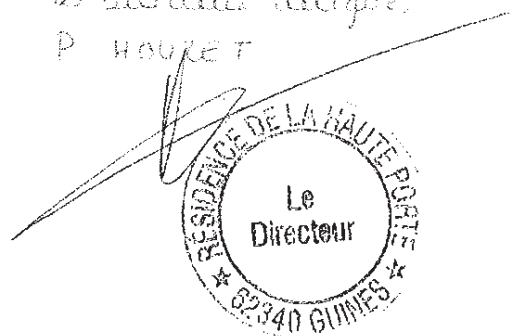
représenté(e) par Monsieur ou Madame ..... Mr Philippe HOUZET, Directeur délégué .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature ..... 2016 05 2019 .....

..... Le Directeur délégué .....

..... P. HOUZET .....





## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement EHPAD HONDSCHOUTE "Fleur de Lin" et "Les Trois Rais"

faisant élection de domicile au Rue du Général Foch

53122 HONDSCHOUTE

immatriculé(e) sous le n° SIRET 263 937 626 00033

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités

représenté(e) par Monsieur ou Madame DÉCUNDEL ROYANTE Salina

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement RESIDENCE AIGUE MARINE.....

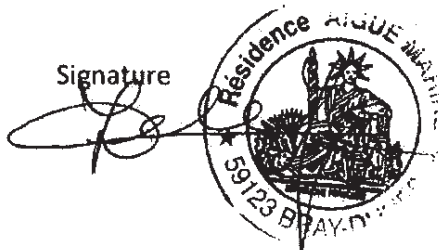
faisant élection de domicile au CHEMIN DE LA PETITE MARE 59123 BRAY-DUNES.....

immatriculé(e) sous le n° FINESS 590783338 .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

représenté(e) par ~~Monsieur~~ ou Madame DELAGE LOUISE .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature 

Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la  
convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement EHPAD "Résidence Arnoul"

faisant élection de domicile au 65 rue Montluc - 62610 Ardrès

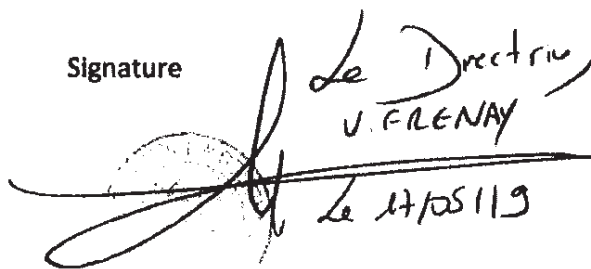
immatriculé(e) sous le n° 266 209 493 000 29 (N° de siret)

agissant pour son compte ~~et au nom et pour le compte des entités~~

représenté(e) par Monsieur ou Madame FRENAY Olyette, Directrice

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

  
Le Directeur,  
U. FRENAY  
Le 17/05/19

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement : **EPSM agglomération lilloise** .....

faisant élection de domicile au : **BP4 – 59871 SAINT ANDRE LEZ LILLE Cédex**.....

immatriculé(e) sous le n° **FINESS 590 034 740 – n° SIRET 265 908 707 00010** .....

agissant pour son compte ~~et au nom et pour le compte des entités~~.....

représenté(e) par **Monsieur Jean-Marie MAILLARD** .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement ..... EPSN des Flandres .....

faisant élection de domicile au ..... 790 route de LOCK .....

..... 59270 BAILLEUL .....

immatriculé(e) sous le n° ..... 265 907 074 000 12 (SIRET) .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

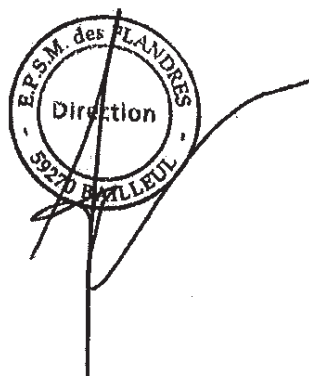
.....

représenté(e) par ~~Monsieur~~ ou Madame ..... Valérie BENEAT-MARLIER .....

.....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

A circular stamp with the text "EPSM des FLANDRES" at the top, "Direction" in the center, and "59270 BAILLEUL" at the bottom. A handwritten signature is written over the stamp.



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement ..... EPSN Lille-Métropole .....

faisant élection de domicile au ..... 104 rue du Général Lederc .....  
..... 59280 Armentières .....

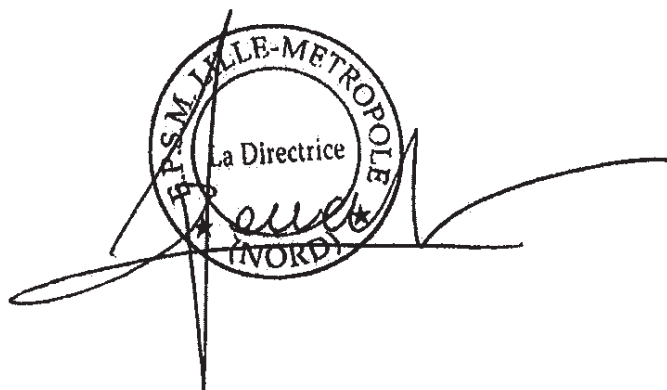
immatriculé(e) sous le n° ..... 265 907 063 000 19 (SIRET) .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités .....

représenté(e) par ~~Monsieur~~ ou Madame ..... Valérie BENEAT - PARLIER .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



A handwritten signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text "EPSN LILLE-METROPOLE" around the top edge and "La Directrice" in the center. Below the stamp, the word "NORD" is partially visible. The signature is a cursive script that overlaps the stamp.

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement Résidence du Val d'Yves

faisant éléction de domicile au 65 rue de Bergues

59470 Esquelbecq

~~immatriculé(e) sous le n°~~

~~agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités~~

représenté(e) par Monsieur ou Madame Simon Florent

Directeur

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la  
convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement ..... Public de Santé Mentale Val de Lys Artois .....  
faisant élection de domicile au ..... 20, rue de Buomes BP 30 .....  
..... 62350 SAINT-VENANT .....

immatriculé(e) sous le n° ..... SIRET 266 209 303 00012 .....

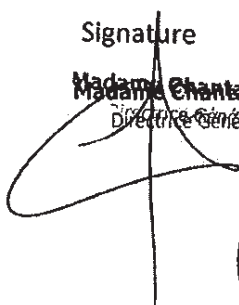
agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

représenté(e) par Monsieur ou Madame ..... Le Directeur Christian BUAGI .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

**Madame Chantal PAPRZYCKI**  
Directrice Générale Adjointe



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

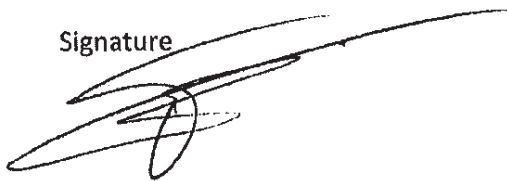
L'établissement Résidence St Louis  
faisant éléction de domicile au 703 route de Penckeghem  
59470

immatriculé(e) sous le n° .....  
~~agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités~~.....

représenté(e) par Monsieur ou ~~Madame~~ Simon Florent

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la  
convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement ..... E.H.P.A.D. "Les 4 Saisons" .....

faisant élection de domicile au ..... 145 Rue d'Aire ..... 62350 .....

..... SAINT-VENANT .....

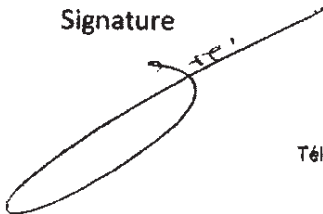
immatriculé(e) sous le n° .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités .....

représenté(e) par ~~Monsieur~~ ou Madame ..... BRICHET ..... Sylvie .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



**E.S.M.S.**  
E.H.P.A.D. LES 4 SAISONS  
145 rue d'Aire,  
B.P. 40 - SAINT-VENANT  
Tél. 03 72 61 62 62 - Fax: 03 21 61 12 46



Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement ..... E.P.C. "des Passerelles - La Source" .....

faisant élection de domicile au ..... 206 Rue de Guarbecque ..... 62350 .....

..... SAINT-VENANT .....

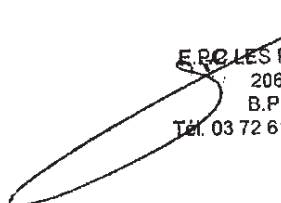
immatriculé(e) sous le n° .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités .....

représenté(e) par ~~Monsieur ou~~ Madame ..... BRICHET Sylvie .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

  
**E.S.M.S.**  
E.P.C. LES PASSERELLES LA SOURCE  
206 rue de Guarbecque,  
B.P 40 - SAINT VENANT  
Tél. 03 72 61 62 62 - Fax: 03 91 82 62 34

Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la  
convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement Provinces du NORD

faisant élection de domicile au 44, RUE DU lazaro 59700 MARCS EN BAROEUL

.....

.....

immatriculé(e) sous le n° 265 907 386 000 14

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités Provinces du NORD

.....

.....

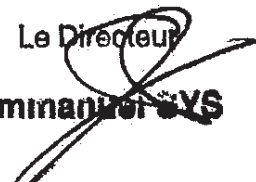
représenté par Monsieur Emmanuel SYS

.....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

Le Directeur  
**Emmanuel SYS**



Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la  
convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement Paul CORDONNIER

faisant élection de domicile au 4, rue Maurice GENEVOIX 59700 MARCS EN BAROEUL

.....

.....

immatriculé(e) sous le n° 200 007 714 000 13

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités Paul CORDONNIER

.....

.....

représenté par Monsieur Emmanuel SYS

.....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

~~Le Directeur~~  
~~Emmanuel SYS~~

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement ..... Résidence Cloostereulen .....

faisant éléction de domicile au ..... rue Jean de la France .....

..... 59114 STEENBOORSE .....

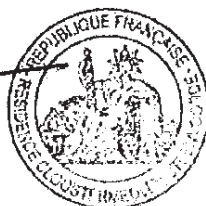
immatriculé(e) sous le n° ..... SIRET ..... 265 907 535 00032 .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités .....

représenté(e) par Monsieur ou Madame ..... M. PAEVE Valérie .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

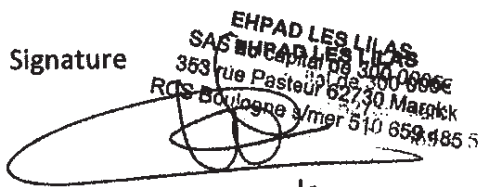
L'établissement ..... *SAS EHPAD Les Lilas* .....  
faisant élection de domicile au ..... *353 Rue Pasteur* .....  
..... *62730 MARCK* .....

Immatriculé(e) sous le n° ..... *510 659 485 000 21* .....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

représenté(e) par Monsieur ou Madame .....  Monsieur  Madame .....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature   
*L. Lepretre*  
Directrice

**EHPAD LES LILAS**  
**SAS EHPAD LES LILAS**  
Capital de 300 000 €  
353 rue Pasteur 62730 Marck  
RCS Boulogne /mer 510 659 485 5



## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement EHPAD Olivier VARLET

faisant élection de domicile au 17 rue Verte 59630 BOURBOURG

immatriculé(e) sous le n° SIRET : 265 907 162 00019

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

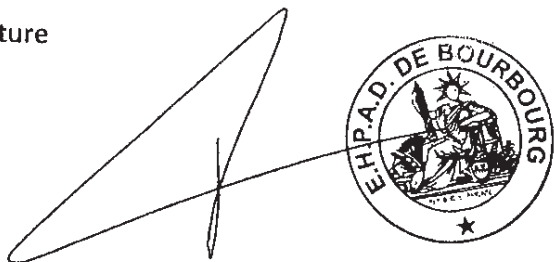
.....

.....

représenté(e) par Monsieur J. JANSSEN

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a sun, surrounded by the text "EHPAD DE BOURBOURG" and a star at the bottom.

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement GCS CICO .....

faisant élection de domicile au 1601, boulevard des Justes.....

.....

.....

immatriculé(e) sous le n° 130 022 403 00013.....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités.....

.....

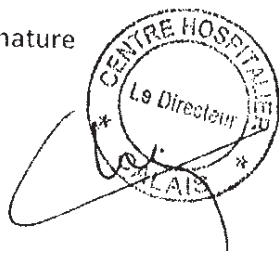
.....

représenté(e) par Madame HENNION Caroline, Administrateur Suppléant.....

.....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "CENTRE HOSPITALIER" at the top, "Le Directeur" in the center, and "MALAIS" at the bottom. There are two small asterisks on either side of "Le Directeur".

## Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM

L'établissement EPSMS L'AGE BLEU.....

faisant élection de domicile au 85 Bis Rue du Général Leclerc 60250 MOUY .....

.....

.....

immatriculé(e) sous le n° 200 057 289 00015.....

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités .....

EPSMS L'AGE BLEU – L'accueillante au 85 Bis Rue du Général Leclerc 60250 MOUY

EPSMS L'AGE BLEU – La Mare Brulée au 4 Rue Lamartine 60510 BRESLES.....

EPSMS L'AGE BLEU – Madame de Maupéou au 6 Rue du Général de Gaulle 60370 BERTHECOURT .....

représenté(e) par Monsieur KORDJANI Abdelkrim .....

.....

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



## Formulaire de signature de la convention constitutive

**Formulaire de signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive du GCS du GRAM**

L'établissement

EHPAD Résidence de la Vallée

faisant élection de domicile au

4 bis rue de l'école  
02310 CHARLY SUR MARNE

immatriculé(e) sous le n°

SIRET 260 800 225 000 19

agissant pour son compte et au nom et pour le compte des entités

EHPAD Résidence de la Vallée

représenté(e) par Monsieur ou Madame

CHARLES-AUGUSTE, Directrice par délégation

dûment habilité(e) à cet effet, approuve les dispositions du présent avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Groupement Régional d'Achats Multi-segments » dans sa version telle que modifiée en AG du GCS le 25 avril 2019.

Signature



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-08-19-022

Décision tarifaire modificative  
portant fixation de la dotation globale  
de soins pour 2020 du SSIAD  
de LE CATEAU EN CAMBRESIS



**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR 2020  
DU SSIAD DE LE CATEAU EN CAMBRESIS  
FINESS : 590794939**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie;
- Vu la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne);
- Vu la décision du 3 juillet 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu le renouvellement d'autorisation en date du 14 mars 2016 de la structure SSIAD de LE CATEAU, sis 2 bis rue de Fesmy à Cateau-Cambrésis(Le) et gérée par l'entité dénommée Association Béthanie ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 21 octobre 2019 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SSIAD de LE CATEAU (590 794 939 ) pour 2020 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19 août 2020 ;
- Considérant la décision tarifaire initiale en date du 30 juin 2020 portant fixation de la dotation globale de soins pour 2020 de la structure dénommée SSIAD de LE CATEAU - 590 794 939.

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** A compter du 1<sup>er</sup> août 2020, la dotation globale de soins est modifiée et fixée à 737 544,20 € au titre de 2020 dont 25 500,00 de crédits non reconductibles.

- A titre non reconductible 25 500 € au titre de la prime exceptionnelle déjà versée aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **712 044,20 €** et se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : **712 044,20 €** (fraction forfaitaire s'élevant à **59 337,02 €**)

Le prix de journée est fixé à **32,42 €**

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	140 438,02 €
	- dont CNR	0,00 €
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	578 759,18 €
	- dont CNR	25 500,00 €
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	18 347,00 €
	- dont CNR	0,00 €
	Reprise de déficits	0,00 €
	TOTAL Dépenses	737 544,20 €
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	737 544,20 €
	- dont CNR	25 500,00 €
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €
	Reprise d'excédents	0,00 €
		TOTAL Recettes

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

Dotation globale de soins 2021 : 712 044,20 €. Cette dotation se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : 712 044,20 € (fraction forfaitaire s'élevant à 59 337,02 €).

Le prix de journée est fixé à 32,51 €.

- Article 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois C.O.50015, 54035, NANCY Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.
- Article 5** Le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire Association Béthanie (FINESS : 590 800 066) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le **19 AOUT 2020**

Pour le Directeur général et par délégation,  
La responsable adjointe du pôle de proximité territorial du Nord,  
Madame Cécilia GUEY



0001 0001 0001

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-08-19-021

Décision tarifaire modificative  
portant fixation de la dotation globale  
de soins pour 2020 du SSIAD de LALLAING



**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR 2020**

**DU SSIAD DE LALLAING**

**FINESS : 590792727**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie;
- Vu la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne);
- Vu la décision du 3 juillet 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu le renouvellement d'autorisation en date du 4 décembre 2015 de la structure SSIAD de Lallaing, sise rue Jehanne de Lallain à Lallaing et gérée par l'entité dénommée Société de Secours Minière du Nord ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 29 octobre 2019 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SSIAD de LALLAING (590 792 727) pour 2020 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19 août 2020 ;
- Considérant la décision tarifaire initiale en date du 30 juin 2020 portant fixation de la dotation globale de soins pour 2020 de la structure dénommée SSIAD de LALLAING - 590 792 727.

DECIDE

**Article 1<sup>ER</sup>** A compter du 1<sup>ER</sup> août 2020, la dotation globale de soins est modifiée et fixée à 3 337 954,21 € au titre de 2020 dont 117 750 € de crédits non reconductibles.

- A titre non reconductible 117 750 € au titre de la prime exceptionnelle déjà versée aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **3 220 204,21 €** et se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : **3 072 660,61 €** (fraction forfaitaire s'élevant à **256 055,05 €**)

Le prix de journée est fixé à **35,19 €**

- pour l'accueil de personnes handicapées : **147 543,60 €** (fraction forfaitaire s'élevant à **12 295,30 €**)

Le prix de journée est fixé à **33,68 €**

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	609 181,00 €
	- dont CNR	0,00 €
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	2 579 167,96 €
	- dont CNR	117 750,00 €
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	195 008,27 €
	- dont CNR	0,00 €
	Reprise de déficits	0,00 €
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>3 383 357,23 €</b>
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	3 337 954,21 €
	- dont CNR	117 750,00 €
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	28 620,00 €
	Reprise d'excédents	16 783,02 €
		<b>TOTAL Recettes</b>

- Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :
- Dotation globale de soins 2021 : 3 230 523,47 €. Cette dotation se répartit comme suit :
- pour l'accueil de personnes âgées : 3 082 979,87 € (fraction forfaitaire s'élevant à 256 914,99 €).  
Le prix de journée est fixé à 35,19 €.
  - pour l'accueil de personnes handicapées : 147 543,60 € (fraction forfaitaire s'élevant à 12 295,30 €).  
Le prix de journée est fixé à 33,68 €.
- Article 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois C.O.50015, 54035, NANCY Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.
- Article 5** Le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire Société de Secours Minière du Nord (FINESS : 620 020 859) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le **19 AOUT 2020**

Pour le Directeur général et par délégation,  
La responsable adjointe du pôle de proximité territorial du Nord,  
Madame Cécilia GUEY





Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-08-19-023

Décision tarifaire modificative  
portant fixation de la dotation globale  
de soins pour 2020 du SSIAD de LEWARDE



**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR 2020**

**DU SSIAD DE LEWARDE**

**FINESS : 590806857**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie;
- Vu la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne);
- Vu la décision du 3 juillet 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu le renouvellement d'autorisation en date du 6 avril 2017 de la structure SSIAD de Lewarde, sise 75, rue de l'Égalité à Lewarde et gérée par l'entité dénommée Instance de Coordination Gérontologique ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 28 octobre 2019 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SSIAD de LEWARDE (590 806 857) pour 2020 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19 août 2020 ;
- Considérant la décision tarifaire initiale en date du 30 juin 2020 portant fixation de la dotation globale de soins pour 2020 de la structure dénommée SSIAD de LEWARDE - 590 806 857.

DECIDE

**Article 1<sup>ER</sup>** A compter du 1<sup>er</sup> août 2020, la dotation globale de soins est modifiée et fixée à 574 569,73 € au titre de 2020 dont 22 500,00 de crédits non reconductibles.

- A titre non reconductible 22 500 € au titre de la prime exceptionnelle déjà versée aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **552 069,73 €** et se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : **483 418,13 €** (fraction forfaitaire s'élevant à **40 284,84 €**)

Le prix de journée est fixé à **29,35 €**

- pour l'accueil de personnes handicapées : **68 651,60 €** (fraction forfaitaire s'élevant à **5 720,96 €**)

Le prix de journée est fixé à **37,51 €**

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	140 515,00 €
	- dont CNR	0,00 €
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	420 206,75 €
	- dont CNR	22 500,00 €
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	26 866,24 €
	- dont CNR	0,00 €
	Reprise de déficits	6 008,85 €
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>593 596,84 €</b>
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	574 569,73 €
	- dont CNR	22 500,00 €
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €
	Reprise d'excédents	19 027,11 €
		<b>TOTAL Recettes</b>

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

Dotation globale de soins 2021 : 565 087,99 €. Cette dotation se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : 502 445,24 € (fraction forfaitaire s'élevant à 41 870,43 €).

Le prix de journée est fixé à 30,59 €.

- pour l'accueil de personnes handicapées : 62 642,75 € (fraction forfaitaire s'élevant à 5 220,23 €).

Le prix de journée est fixé à 34,32 €.

**Article 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois C.O.50015, 54035, NANCY Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**Article 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**Article 5** Le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire Instance de Coordination Gérontologique (FINESS : 590 003 638) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le **19 AOUT 2020**

Pour le Directeur général et par délégation,  
La responsable adjointe du pôle de proximité territorial du Nord,  
Madame Cécilia GUEY



163

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-08-21-007

Décision tarifaire modificative  
portant fixation de la dotation globale  
de soins pour 2020 du SSIAD de LALLAING



**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE SOINS POUR 2020  
DU SSIAD DE LALLAING  
FINESS : 590792727**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2019 ;
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie;
- Vu la décision n° 2020-07 du 11 juin 2020 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 publiée au Journal Officiel du 17 juin 2020 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne);
- Vu la décision du 3 juillet 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu le renouvellement d'autorisation en date du 4 décembre 2015 de la structure SSIAD de Lallaing, sise rue Jehanne de Lallain à Lallaing et gérée par l'entité dénommée Société de Secours Minière du Nord ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 29 octobre 2019 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SSIAD de LALLAING (590 792 727) pour 2020 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 21 août 2020.
- Considérant la décision tarifaire initiale en date du 30 juin 2020 portant fixation de la dotation globale de soins pour 2020 de la structure dénommée SSIAD de LALLAING - 590 792 727.

DECIDE

**Article 1<sup>ER</sup>** A compter du 1<sup>ER</sup> août 2020, la dotation globale de soins est modifiée et fixée à 3 455 704,21 € au titre de 2020 dont 235 500,00 € de crédits non reconductibles.

- A titre non reconductible 117 750 € au titre de la prime exceptionnelle déjà versée aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **3 337 954,21 €** et se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : **3 185 160,61 €** (fraction forfaitaire s'élevant à **265 430,05 €**)

Le prix de journée est fixé à **36,26 €**

- pour l'accueil de personnes handicapées : **152 793,60 €** (fraction forfaitaire s'élevant à **12 732,80 €**)

Le prix de journée est fixé à **34,79 €**

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	609 181,00 €
	- dont CNR	0,00 €
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	2 696 914,96 €
	- dont CNR	235 500,00 €
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	195 008,27 €
	- dont CNR	0,00 €
	Reprise de déficits	0,00 €
	TOTAL Dépenses	3 501 104,23 €
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	3 455 704,21 €
	- dont CNR	235 500,00 €
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	28 620,00 €
	Reprise d'excédents	16 783,02 €
		TOTAL Recettes

**Article 2** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

Dotation globale de soins 2021 : 3 230 523,47 €. Cette dotation se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : 3 082 979,87 € (fraction forfaitaire s'élevant à 256 914,99 €).

Le prix de journée est fixé à 35,19 €.

- pour l'accueil de personnes handicapées : 147 543,60 € (fraction forfaitaire s'élevant à 12 295,30 €).

Le prix de journée est fixé à 33,68 €.

**Article 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois C.O.50015, 54035, NANCY Cedex dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**Article 4** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**Article 5** Le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire Société de Secours Minière du Nord (FINESS : 620 020 859) et à l'établissement concerné.

Fait à Lille, le **21 AOUT 2020**

Pour le Directeur général et par délégation,  
La responsable du pôle de proximité territorial du Nord,  
Madame Dorothée GRAMMONT

